

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 930

22 septembre 2005

SOMMAIRE

45 Orfeo S.A., Luxembourg	44617	Immo Lux-Airport S.A., Luxembourg	44616
45 Orfeo S.A., Luxembourg	44617	Inrestour, International Real Estate and Tourist Company S.A., Luxembourg	44615
A Bottega Intellectual Capital S.A.H., Luxem- bourg	44631	Investilux, Sicav, Luxembourg	44634
Allrad Daewel, S.à r.l., Mamer	44637	Krizia, S.à r.l., Luxembourg	44612
Andbanc Global Fund, Sicav, Senningerberg.	44633	Landmark Property Management S.A., Luxem- bourg	44594
Badia S.A.	44627	London Group Expansion One S.A., Luxembourg	44619
Banque du Gothard (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	44622	Lux-Butler S.A., Luxembourg	44634
Banque du Gothard (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	44622	MainFirst, Sicav, Luxembourg	44634
Banque du Gothard (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	44622	MassMutual Europe S.A., Luxembourg	44638
Belgofoods S.A., Luxembourg	44615	MassMutual Europe S.A., Luxembourg	44640
Bertrand & Co S.A., Luxembourg	44594	Miramont S.A., Luxembourg	44627
Caisse de Pension des Employés de la Banque Générale du Luxembourg, Luxembourg	44621	Mondia Legend S.A., Strassen	44613
City-Pôle S.A., Luxembourg	44616	Mondia Legend S.A., Strassen	44614
Corsair Finance Europe, S.à r.l., Luxembourg ...	44627	Norpa Holding S.A., Luxembourg	44630
CYO Company of Yarns Olcese S.A.H., Luxem- bourg	44612	Oasis Vacation Club, S.à r.l., Luxembourg	44627
European Real Estate Joint Venture Company, S.à r.l., Niederanven	44622	Pierjet Investments S.A., Luxembourg	44618
F.P.H. S.A., Perlé	44623	Rosetta I S.A., Luxembourg	44618
Fastnet Europe S.A., Luxembourg	44612	S.C.M.M., Soudure Chaudronnerie Maintenance Mécanique, S.à r.l., Rodange	44614
Financial London Group S.A., Luxembourg	44619	Sagetec S.A., Luxembourg	44611
Financière Européenne du Groupe du Savoy S.A., Luxembourg	44634	Select Travel S.A., Luxembourg	44621
Financière Lafayette S.A., Luxembourg	44618	Technoland II, S.à r.l., Luxembourg	44612
GCE Luxco Two, S.à r.l., Luxembourg	44620	Transreal Finance S.A.	44620
Gold Leaf Pictures S.A., Mondorf-les-Bains	44613	UBP Multifunds, Sicav, Luxembourg	44624
Hôtel du Château S.A., Larochette	44620	Varmdo, S.à r.l., Luxembourg	44633
Immo Lux-Airport S.A., Luxembourg	44616	Waste Systems S.A., Luxembourg	44623
Immo Lux-Airport S.A., Luxembourg	44616	Wines & Beverage Soparfi S.A., Luxembourg ...	44624
		WPP Luxembourg Beta Two, S.à r.l., Luxem- bourg	44624
		WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg ...	44628
		WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg ...	44630
		Yachting Invest S.A., Luxembourg	44617

44594

BERTRAND & CO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 54.780.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01857, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(039056.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 107.752.

STATUTES

In the year two thousand five, on the nineteenth of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary public, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) The company ALTIMA GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED («AGSS»), a company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, with registered office at Caledonian House, 66 Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

duly represented by Maître Sonja Streicher, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Cayman Islands, on April 11, 2005.

2) The company GORT HOLDINGS LTD («GORT»), a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, with registered office at PO Box 98, 7 New Street, St Peter Port, Guernsey, GY1 4BZ, duly represented by Maître Sonja Streicher, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Guernsey, on February 18, 2005.

3) The company KELDUR HOLDING LIMITED («KELDUR»), a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Maître Sonja Streicher, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Reykjavik, on April 14, 2005.

The said powers, after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting in his said capacities, and the undersigned notary remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

The said parties, duly represented, have adopted as follows the articles of association of a company in the form of a public limited company («société anonyme») which they wish to incorporate between them:

Art. 1. Incorporation of the Company

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law on commercial companies of August 10, 1915 as amended (the «Company»).

Art. 2. Name

The name of the Company shall be LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A.

Art. 3. Registered office

(a) The registered office shall be established at Luxembourg-City.

(b) By simple decision of the board of directors, the Company may set up branches or offices both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

(c) The registered office may be transferred to any other place in Luxembourg-City by simple decision of the board of directors.

(d) If extraordinary events of a political, economic or social nature which are likely to jeopardize normal business at the registered office or easy communication between the said registered office and places abroad should supervene or become imminent, the registered office may be transferred abroad until such time as the said abnormal circumstances have ceased completely; however, that provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, despite that provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. Duration

The Company is constituted for an indeterminate period, commencing on the date of its definitive incorporation. It may be dissolved by decision of the shareholders, adopted in the manner laid down for amendments to the articles of association.

Art. 5. Object

(a) The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

(b) The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other interna-

tional, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. The Company may also use its funds to invest in real estate.

(c) The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

(d) The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

(e) Furthermore the object of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

(f) In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Art. 6. Capital

(a) The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,010.- (thirty-one thousand and ten Euros) represented by 3,101 (three thousand one hundred and one) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) per share, which have been entirely paid in.

(b) The authorised capital of the Company is set at EUR 720,000.- (seven hundred and twenty thousand Euros) represented by 60,000 (sixty thousand) Ordinary Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) per share and 12,000 (twelve thousand) «A» Ordinary Shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euros) per share.

(c) Furthermore, the board of directors is authorised during a period expiring five years after the date of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 6 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

(d) The subscribed and authorised capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 7. Rights attaching to shares

The rights and restrictions attaching to the Ordinary Shares and the «A» Ordinary Shares are as follows:

7.1. Income

Holders of the Ordinary Shares and the «A» Ordinary Shares shall be entitled to any dividend that the Company may by a resolution declare, pro rata according to the amount fully paid up on the Ordinary Shares and the «A» Ordinary Shares (including any amount of share premium paid thereon).

7.2. Capital

On a return of capital on a liquidation, reduction of capital, or otherwise the surplus assets of the Company remaining after payment of its liabilities shall be distributed amongst the holders of the Ordinary Shares and the «A» Ordinary Shares (pari passu as if the same constituted one class of share) according to the amounts paid up on the Ordinary Shares and the «A» Ordinary Shares.

7.3. Redemption of «A» Ordinary Shares

(a) The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its «A» Ordinary Shares.

(b) The Company may at any point after any «A» Ordinary Shares are issued, to the extent and under terms permitted by law redeem the whole or any number of the «A» Ordinary Shares for the time being in issue on giving to the holders of the relevant shares to be redeemed («the Redemption Shareholder») not less than two weeks' prior notice in writing. There shall be paid on each «A» Ordinary Share redeemed, an amount equal to the Net Asset Value of the Company divided by the aggregate number of shares of the Company after issue of the «A» Ordinary Shares.

(c) Any notice of redemption shall specify the particular shares to be redeemed, the date fixed for redemption and the redemption price.

(d) Within 7 (seven) days of service of the notice of redemption on the Redemption Shareholder, the Redemption Shareholder may notify the Company in writing that he reasonably disagrees with the calculation of the Net Asset Value of the Company and stating the reasons for the disagreement in reasonable detail («Price Disagreement Notice»). If either (i) no Price Disagreement Notice is served within the above-mentioned period or (ii) a Price Disagreement Notice is served but the Company reasonably considers that it is spurious then, the redemption price shall be definitive and binding on the Redemption Shareholder and the Company.

(e) If (i) the Redemption Shareholder serves a Price Disagreement Notice on the Company pursuant to Article 7.3 (d) above and (ii) the Company reasonably considers that the facts set out in the Price Disagreement Notice are not spurious then, it shall as soon as reasonably practicable thereafter instruct the auditors of the Company to review the

arguments for an alteration to the Net Asset Value put forward in the Price Disagreement Notice and determine what alterations (if any) should be made to the Net Asset Value and the redemption price in order to correct the relevant inaccuracy in it. If the terms of engagement of the auditors of the Company have not been settled within 7 (seven) days, the Company may instruct another firm of chartered accountants (the «Appointed Accountants») in England & Wales to perform such task.

(f) The auditors of the Company or Appointed Accountants (as the case may be) shall act as experts and not as arbitrators and their determination of any matter falling within their jurisdiction shall be final and binding on the parties save in the event of manifest error (when the relevant part of their determination shall be void and the matter shall be remitted to the auditors of the Company or the Appointed Accountants (as the case may be) for correction).

(g) The Company shall procure that the auditors of the Company or Appointed Accountants (as the case may be) shall make their determination as soon as reasonably practicable in writing to the Redemption Shareholder and the Company (the «Final Determination»).

(h) Within 5 (five) Business Days of the redemption price being determined, the Company shall pay to such holder the amount due to him in respect of such redemption and the redemption shall be completed.

7.4. Voting

Every holder of Ordinary Shares and «A» Ordinary Shares who (being an individual) is present or (being a corporation) is present by a duly authorised representative (not being himself a member entitled to vote) shall have one vote for every such share of which he is the holder.

7.5. Nature of shares

(a) The shares of the Company shall be in registered form.

(b) The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Representation of the shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 9. Annual general meeting

(a) The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the notice of meeting on June 15 (fifteen) of each year at 11.00 (eleven) a.m. and for the first time in two thousand six.

(b) If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

(c) Except as otherwise required by law and Article 15 (d) below, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by the holders of a simple majority of the shares represented at that meeting.

(d) If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. The board of directors

(a) The Company shall be managed by a board of directors composed of 4 (four) members nominated by the shareholders and elected by the shareholders.

(b) One of the members of the board may be elected as chairman and managing director of the board.

Art. 11. Appointment of the board of directors

The directors shall be elected by the shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.

Art. 12. The bureau of the board of directors

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Art. 13. Meetings and resolutions of the board of directors

(a) The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

(b) Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy. One member of the board may represent several of his colleagues.

(c) Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

(d) Meetings of the board may be held via telephone or video conferencing or in absentio, whereas in the latter case any proposed resolution shall be sent by facsimile or courier to each member and shall be deemed approved if all members of the board shall have consented in writing to it. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

(e) At each meeting of the board and in respect of each resolution proposed to the board or at a meeting of the board each director shall be entitled to such number of votes as are equal to the number of shares held by the shareholder which nominated such director. None of the following matters shall be transacted or effected by the Company save with a resolution of the board passed by simple majority vote:

(1) the purchase, sale or other acquisition or disposal of any freehold or leasehold property of not more than EUR 1,000,000.- (one million Euros) or of any interest therein or the entering into or variation or any agreement or arrangement in respect thereof (whether or not legally binding);

(2) the borrowing or raising of money of not more than EUR 700,000.- (seven hundred thousand Euros) in aggregate (other than from the shareholders) whether or not on the security of any property or assets of the Company or the creation of any mortgage, charge, pledge or other encumbrance upon or in respect of the business or the assets of the Company or any part thereof or any agreement to effect any of the foregoing;

(3) the development or major refurbishment of a property by the Company;

(4) any application for planning consent or any variation or renewal thereof or the application for any other third party consents or any variation or renewal thereof requiring investment of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) or more;

(5) the incurring of any expenditure or the entering into of any arrangement or commitment for any expenditure in excess of EUR 20,000.- (twenty thousand Euros) save as expressly specified and provided for in any annual capital or operating budget of the Company;

(6) the initiation, defense or settlement of any litigation or arbitration (other than the collection of debts) not exceeding EUR 10,000.- (ten thousand Euros) arising in the ordinary course of business;

(7) the opening of any bank account or the variation of bank mandates;

(8) the appointment of employees and the granting of any service or consultancy agreements and any material alterations in the terms of any such agreements where the aggregate sum payable in any one year of such arrangements could exceed EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros); and

(9) the payment of any directors' fees or expenses.

(f) Unless waived by all the directors, each director shall be given (i) not less than 14 (fourteen) days' notice of all meetings of the board together with an agenda of the business to be transacted at such meeting and (ii) all papers to be circulated or presented at such meeting, including a certified copy of the minutes of the previous meeting, shall be given to each director not less than 5 (five) days in advance of the meeting. No business shall be discussed at a board meeting unless such business was included in the said agenda. Within no more than 14 (fourteen) days after each such meeting, a certified copy of the minutes of that meeting shall be delivered to each director.

(g) In the case of an equality of votes at any meeting of the board, the chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(h) No meeting of the board or of any committee thereof may proceed to business nor transact any business unless a quorum is present at the start of such meeting. For these purposes, a quorum of the board shall be at least the 3 (three) directors nominated by Altima, Gort and Keldur, present in person or represented by an alternate (who must be another director of the Company). In the event that a quorum of the directors is not present at the start of a duly convened board or committee meeting, that meeting shall be adjourned by the chairman to a day not earlier than 2 (two) Business Days, and no later than 10 (ten) Business Days, from the date of such meeting and a quorum at such adjourned meeting shall consist of such directors as are present (whether representatives of the same founding shareholders or different founding shareholders) provided that 2 (two) days' notice of the meeting has been given to all the directors or (where appropriate) their alternates.

(i) Each director may in accordance with and subject to these articles of association, appoint an alternate to represent him at meetings of the board which he is unable to attend provided that (a) notice of the identity of such appointee is given to the Company prior to such appointment and (b) the alternate is another director of the Company. Such alternate shall be entitled to attend and vote at meetings of the board and to be counted in determining whether a quorum is present. Each alternate director shall have the same number of votes as the director for whom he is an alternate would be entitled in addition to any votes by reason of his own directorship.

Art. 14. Powers of the board of directors

(a) The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

(b) The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not to be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

(c) The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company (nominated by different shareholders) or by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated by the board of directors.

Art. 15. General meetings of shareholders

(a) No general meeting of the shareholders may proceed to business unless a quorum is present at the start of and throughout such meeting. A quorum at a general meeting shall require the presence of all of those shareholders who from time to time hold (between them and their Associated Companies) not less than 15% (fifteen percent) of the shares of the Company entitled to vote upon the business to be transacted (and whether present in person or by their respective proxies or duly authorised representatives), unless any specific quorum is required by law.

(b) In the event that a quorum of shareholders is not present at the start of and throughout a duly convened general meeting or, as the case may be at a class meeting, the meeting shall be adjourned by the chairman to a day not earlier than 2 (two) Business Days and not later than 10 (ten) Business Days from the date of such meeting and a quorum at

such adjourned meeting shall consist of such shareholders as are present (whether in person, by proxy or by duly authorised representative) provided that 2 (two) days' notice of the meeting has been given to all shareholders.

(c) The chairman of the board from time to time shall preside as chairman at every general meeting as more particularly set out in the articles of association. Questions arising at any general meeting shall be decided by a simple majority of shares represented at such meeting except where a greater majority is required by law or by Article 15 (d) below or any agreement between the shareholders.

(d) None of the following matters shall be transacted or effected by the Company save with a resolution of the shareholders holding between them more than 85% (eighty-five percent) of the shares plus 1 (one) share of the Company:

(1) the purchase, sale or other acquisition or disposal of any freehold or leasehold property of more than EUR 1,000,000.- (one million Euros) or of any interest therein or the entering into or variation or any agreement or arrangement in respect thereof (whether or not legally binding);

(2) the borrowing or raising of money in excess of EUR 700,000.- (seven hundred thousand Euros) in aggregate (other than from the shareholders) whether or not on the security of any property or assets of the Company or the creation of any mortgage, charge, pledge or other encumbrance upon or in respect of the business or the assets of the Company or any part thereof or any agreement to effect any of the foregoing;

(3) the making or guaranteeing of any loan or advance whatsoever or the giving of any guarantee, indemnity, credit or security or any agreement to effect any of the foregoing;

(4) the formation of any subsidiary, group, or the acquisition or disposal of or subscription for any shares, securities or other interest in any other group or the participation in (or the disposal of any interest in) any partnership, joint venture or profit sharing arrangement;

(5) any material change, extension or limitation in the nature or scope of the Business or the establishment or acquisition of any new business;

(6) subject as expressly provided for in the present articles of association the entry into or variation of any agreement or arrangement with any shareholder or any director, or any person connected with, or any Associated Person of, any shareholder or any director;

(7) the creation, issue or allotment or the grant of options over or rights to subscribe for, any share, security, loan or other capital, any obligation convertible into any share, security, loan or other capital or any rights (including voting rights) in respect thereof or the alteration of any such rights;

(8) the taking, redemption or repayment of any Shareholder Loans other than on any fixed repayment date in accordance with the terms of the Shareholder Loans or the variation of the terms of any Shareholder Loans;

(9) the alteration of the memorandum or articles of association of the Company or the passing of any resolution inconsistent therewith;

(10) the appointment or removal of auditors;

(11) the adoption of the annual accounts and any budgets and the approval of any changes therein;

(12) other than in the case of insolvency, the presentation of any petition or the passing of any resolution for winding up or placing the Company into liquidation or the making of any application for an administration order;

(13) the establishment or amendment of any profit sharing, share option, bonus, pension, health or other insurance cover or other incentive scheme of any nature for directors or employees;

(14) any act or thing outside the ordinary course of business of the Company or otherwise than on an arm's length basis;

(15) the waiver or release by the Company of the benefit of any material right or indemnity in its favour;

(16) the consolidation, sub-division or alteration of any rights attached to any share capital, the purchase by the Company of its own shares, the reduction of share capital, the capitalisation of any amount standing to the credit of any reserve or the reorganisation of any of the share capital of the Company;

(17) the grant to any person of the right to appoint or nominate any director of the Company or the entering into of any agreement for the management or administration of the Company;

(18) the changing of any of the accounting principles or conventions of the Company, otherwise than to the extent required by law or to comply with any applicable accounting statement or standard; and

(19) the approval of the budget and business plan of the Company and any amendment to the same.

(e) A series of related transactions for the purposes of this Article 15 shall be construed as a single transaction, and any amounts involved in the related transactions shall be aggregated, to determine whether a matter requires approval pursuant to Articles 13 and 15.

Art. 16. Transfer of shares of the Company

16.1 Restrictions on share transfers

(a) A shareholder may transfer all or some of its shares to a Permitted Transferee.

(b) Subject to Article 16.1 (a) above, none of the shareholders may sell, transfer, assign, enter into any agreement in respect of the votes attached to any of its shares or create any Encumbrance over shares. All other transfers of shares must be in accordance with the terms of the Subscription and Shareholders' Agreement and the articles of association and subject to the Drag Along or Right of First Refusal and the Tag Along set forth below.

(c) The Company shall refuse, to the fullest extent possible under applicable law to record the transfer of any purchased or pledged shares in the shareholders register if such shares may have been sold, pledged or transferred otherwise than in accordance with the Subscription and Shareholders' Agreement.

(d) Subject to the foregoing, each shareholder agrees that if any person wishes to be registered as a holder of any shares (whether upon transfer or transmission or by issue) («New Shareholder») the New Shareholder must, unless he is already party to the Subscription and Shareholders' Agreement, deliver an executed Deed of Adherence in favour of all the other Parties to the Subscription and Shareholders' Agreement.

16.2 Pledge of shares

Shares in the Company may be pledged only with the prior written consent of the other shareholders given in the form of Deed of Waiver, whereby they should waive their rights of first refusal and rights under the tag-along provisions with respect to the pledged shares.

16.3 Right of First Refusal and Tag-Along procedure

(a) If at any time any of the shareholders («Original Offeree») receives from any person, including another shareholder (a «Third Party») an offer to purchase (a «Third Party Offer») any of that shareholder's shares (the «Subject Shares»), which the Original Offeree wishes to accept, the Original Offeree shall within 5 (five) Business Days of receiving a Third Party Offer, be obliged to give written notice (an «Offer Notice») to the other shareholders («Offerees») offering to each of them to purchase all but not some only, of the Subject Shares or to take part in the sale of the Subject Shares on a pro rata basis up to their aggregate nominal value. The Offer Notice shall contain:

- (i) the number of Subject Shares;
- (ii) the proposed terms and conditions of the sale;
- (iii) the date by which the Offeree must accept the offer to buy the Subject Shares or, if such Offeree is not willing to accept it, to state whether he is willing to participate in the sale of the Subject Shares on a pro rata basis up to their aggregate nominal value, such date being no less than 10 (ten) days from the receipt of the Offer Notice and no more than 15 (fifteen) days from the receipt of the Offer Notice (the «Acceptance Date»);
- (iv) the Closing Date for the purchase of the Subject Shares by the Offeree, if the Offeree accepts the offer to purchase the Subject Shares such date being 45 (forty-five) days from the date of the Offer Notice (the «Closing Date»);
- (v) evidence for source of payment of the price of the Subject Shares by the Third Party; and
- (vi) a true copy of the Third Party Offer.

(b) The Offerees shall be entitled to purchase all but not some only of the Subject Shares. If more than one Offeree exercises its right of first refusal, then each Offeree will have a proportionate right to purchase a portion of the Subject Shares pro-rata to the number of shares owned by such shareholder in the Company, unless otherwise agreed among the Offerees.

(c) If the Offerees (or any of them) accept the offer to purchase the Subject Shares they shall purchase the Subject Shares, by delivering an irrevocable notice of acceptance of the offer to the Original Offeree on or prior to the Acceptance Date and shall purchase the Subject Shares on or prior to the Closing Date.

(d) If none of the Offerees accept the offer to buy the Subject Shares prior to or on the Acceptance Date, or having accepted such offer subsequently fail to purchase the Subject Shares on or prior to the Closing Date, then the Original Offeree shall be entitled, within a period of 50 (fifty) days from the date of receipt of the Offer Notice by the Offerees to sell the Subject Shares to the Third Party, provided that such sale is on terms and conditions no more favourable than those specified in the Offer Notice.

(e) Upon the sale of the Subject Shares to the Third Party, the Original Offeree shall procure that those Offerees, who on or prior to the Acceptance Date have stated that they will participate in the sale of the Subject Shares, participate in the sale of the Subject Shares with a number of shares, which is in the same proportion to the number of all shares held by such Offeree as the number of the Subject Shares bears to the aggregate number of shares, which the Original Offeree and the Offerees, willing to participate in the sale hold in the Company, at the same price per share and on the same terms and conditions as the Third Party is offering to the original Offeree.

(f) If none of the Offerees have accepted the offer to participate in the sale of the Subject Shares on or prior to the Acceptance Date, or the Offerees who have accepted such offer fail to sell the Subject Shares to the Third Party due to reasons for which the Original Offeree may not be held liable, the Original Offeree shall be entitled to sell to the Third Party all of the Subject Shares pursuant to the Third Party Offer.

(g) Offerees shall continue to have the rights provided for under this Article in respect of further Third Party Offers if the sale of the Subject Shares to the Third Party is not completed within 50 (fifty) days from the date of receipt of the Offer Notice by the Offerees. The Original Offeree may not complete such sale without again offering to the other shareholders the right to purchase or to participate in the sale of the Subject Shares in accordance with the right of first refusal and the tag-along provision set out in this Article 16.3.

16.4 Drag Along

(a) Subject to Article 16.3 above, if shareholders of the Company (the «Sellers») wish to transfer the Requisite Majority to any bona fide third party who is not an Associated Person of any shareholder (the «Purchaser»), then the Sellers shall procure that the Purchaser makes the same offer or offers to all the other shareholders and any Optionholders that are entitled to exercise their options on a change of Control of the Company, for the same consideration per respective share as the consideration it is to receive from the Purchaser in respect of the transfer of the Requisite Majority to the Purchaser (the «Drag Along Price»).

(b) Within 5 (five) Business Days of the Purchaser making an irrevocable bona fide offer to the Sellers to acquire all of the shares of the Company and any shares to be issued as a result of a change of Control of the Company, the Sellers shall give notice to the Company of:

- (i) their intention to transfer the Requisite Majority to the Purchaser;
- (ii) the Drag Along Price; and
- (iii) the requirement that all shares issued at the time of such notice (other than the shares held by the Sellers) and any shares to be issued as a result of a change of Control of the Company are required to be transferred to the Purchaser for the Drag Along Price, (the «Drag Along Notice»).

(c) Upon receipt of the Drag Along Notice, the Company shall procure that such notice is delivered promptly to each shareholder (other than the Sellers), the Optionholders, and the auditors. The Company shall procure that as soon as reasonably practicable thereafter, the auditors shall calculate the Net Asset Value of the Company or in the case of an

IRR Drag, the IRR. If the terms of engagement of the auditors have not been settled within 14 (fourteen) days of service of the Drag Along Notice on them then the Company shall appoint another firm of independent accountants to calculate the Net Asset Value of the Company or in the case of an IRR Drag, the IRR.

(d) The auditors or the independent accountants (as the case may be) shall make their determination of the Net Asset Value of the Company or in the case of an IRR Drag, the IRR as soon as reasonably practicable in writing to each shareholder and any Optionholder that is entitled to exercise its option on a change of Control of the Company. The auditors or the independent accountants shall act as experts and not as arbitrators and their determination of any matter falling within their jurisdiction shall be final and binding on the parties save in the event of manifest error (when the relevant part of their determination shall be void and the matter shall be remitted to the auditors or the independent accountants for correction).

(e) If the Drag Along Price for each share is less than the Net Asset Value of the Company as determined in Article 16.4 (d) above, divided by the total number of shares of the Company or in the case of an IRR Drag, if the IRR is less than 40% (forty percent) the shareholders and Optionholders shall not be obliged to sell any of their shares to the Purchaser.

(f) Subject to Section 16.4 (e) above, the giving of a Drag Along Notice by the Seller to the Company shall have the effect of obliging the holder from time to time of any shares and any Optionholder to whom shares are to be issued on a change of Control of the Company, to sell to the Purchaser (or its nominee) its shares for the Drag Along Price.

(g) Completion of the sale of the shares shall take place on the date of completion of the transfer of the Majority Holding.

(h) The directors shall pay any purchase money received from the purchaser with respect to the shares into a separate bank account in the Company's name and shall hold such money on trust (but without interest) for the owner of the shares until he (if necessary) delivers up his certificate for the relevant shares to the Company when he shall thereupon be paid the purchase money.

(i) The fees, costs and expenses of the auditors and/or the independent accountants (as the case may be) shall be borne by the Company unless the Drag Along Price for each share is less than the Net Asset Value of the Company as determined in Article 16.4 (d) above, divided by the total number of shares of the Company or in the case of an IRR Drag, if the IRR is less than 40% (forty percent) in which case such fees, costs and expenses shall be borne by the Sellers.

Art. 17. Distributions

Unless otherwise expressly agreed by such number of shareholders as between them hold a simple majority of the shares of the Company, the shareholders shall procure that none of the profits of the Company available for distribution shall be distributed by way of dividend.

Art. 18. Appointment, replacement and duration of term of office of auditors

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 19. Financial year

The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first, two thousand five.

Art. 20. General meeting

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Subject to the provisions of Article 17 above, and in the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 21. Dissolution by the general meeting

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Questions not settled by the articles of association

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and by the Subscription and Shareholders' Agreement.

Art. 23. Definitions

In these articles of association the following words and expressions have the following meanings:

«Altima» means AGSS;

«Associated Person» means, in relation to any shareholder, (i) any subsidiary undertaking of that party, (ii) any holding company or ultimate beneficial owner of that shareholder, (iii) any other subsidiary undertaking of any such holding company or ultimate beneficial owner, or (iv) any person managed or advised by the same manager or adviser as that shareholder;

«Business» means the business of:

(a) acquiring, developing, selling, leasing, and managing real estate in Bulgaria, Romania and Croatia; and/or

(b) such other business as the shareholders may agree from time to time should be carried on by the Company and its subsidiaries;

«Business Day» means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks generally are open in the City of London and in Luxembourg for the transaction of normal banking business;

«Cashflows» means the aggregate of (with payments or deemed payments by the Company being treated as positive and payments to the Company being treated as negative):

(a) the sums paid by the shareholders to the Company for shares in the Company;

(b) any other sums paid by the shareholders from time to time to the Company by way of loan or otherwise;

(c) those sums paid by the Company to the shareholders by way of dividends, interest, or other return of capital or share premium or other distributions received, or which (on or prior to or in connection with the IRR Drag) will be received, by the shareholders from the Company (less any costs, fees and expenses incurred by the shareholders in respect of the receipt of such dividends or distributions) (which are treated as received on the date of payment by the Company); and

(d) an amount equal to the aggregate value of the Net Market Capitalisation attributable to all shares held by the shareholders immediately prior to an IRR Drag which, for the purposes of the IRR, shall be treated as due to be received on the completion date of the IRR Drag, less any costs, fees and expenses incurred by the shareholders in respect of the IRR Drag;

«Change of Control» means if any person who is not one of the Investors (the «Offeror») or persons acting in concert with the Offeror acquires not less than 50% (fifty percent) of the total voting rights of the Company which are exercisable in general meeting. For these purposes «persons acting in concert», in relation to the Company, are persons who actively co-operate, pursuant to an agreement or understanding or otherwise with a view to obtaining or consolidating control of the Company;

«Encumbrance» means any mortgage, charge, claim, pledge, lien, restriction, assignment, hypothecation, security interest, title retention or any other agreement or arrangement the effect of which is the creation of security, or any other interest, equity or other right of any person (including any right to acquire, option, right of first refusal or right of pre-emption), or any agreement or arrangement to create any of the same and «Unencumbered» and «Encumber» shall be construed accordingly;

«Investors» means AGSS, Gort and Keldur and in each case their successors and assignees;

«IRR» means that average annualised discount rate which, when applied to the Cashflows compounded on each anniversary of the Completion Date, gives a net present value of zero for those Cashflows;

«IRR Drag» has the meaning given to it in the definition of «Requisite Majority»;

«Net Asset Value» means the aggregate value of the fixed and current assets of a company including the fixed and current assets of its subsidiaries (if any) on a consolidated basis, less the aggregate value of the liabilities of that company and its subsidiaries (if any) on a consolidated basis;

«Net Market Capitalisation» means the total consideration expressed as a cash price (whether that consideration is to be satisfied in cash, shares or otherwise) paid on completion of an agreement or offer to acquire all of the shares, pursuant to the exercise of the IRR Drag;

«Optionholders» means any holder of share options in the Company;

«Permitted Transfer» means a transfer by:

(a) AGSS or any Permitted Transferee of AGSS (an «AGSS Shareholder»):

(1) to any trustee, nominee or custodian of such person and vice versa; or

(2) to any person managed or advised by the same manager or adviser as any AGSS Shareholder; or

(b) KELDUR or any Permitted Transferee of KELDUR (a «KELDUR Shareholder»):

(1) to any trustee, nominee or custodian of such person and vice versa; or

(2) to any person managed or advised by the same manager or adviser as any Keldur Shareholder; or

(c) any shareholder to a trustee, nominee, custodian or Associated Company of that shareholder;

«Permitted Transferee» means a person to whom a shareholder is entitled to make a Permitted Transfer;

«Proportionate Country NAV» means the Net Asset Value of the Relevant Subsidiaries divided by the Net Asset Value of all subsidiaries of the Company;

«Relevant Country Sale» means a sale by the Company of its entire shareholding in one or more Relevant Subsidiaries;

«Relevant Subsidiaries» means all of those subsidiaries of the Company in the jurisdiction in which a shareholder is a manager or director;

«Requisite Majority» means:

(a) at any time, shares in the Company representing in aggregate not less than 75% (seventy-five percent) of the shares of the Company; or

(b) after the third anniversary of Completion, shares in the Company representing in aggregate not less than 40% (forty percent) of the shares of the Company if the IRR on completion of the sale of the 40% (forty percent) holding shall be not less than 40% (forty percent) (an «IRR Drag»);

«Sale Proceeds» means in the case of a Relevant Country Sale, the aggregate consideration received by the Company less any taxes, fees and other expenses payable by the Company in connection with that sale; and

«Shareholder Loans» means in respect of a shareholder, any loan provided to a Member of the Group by a shareholder in accordance with the terms of this agreement.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) The company ALTIMA GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, prenamed	
1,292 Ordinary Shares	EUR 12,920.-

2) The company GORT HOLDINGS LTD, prenamed 517 Ordinary Shares	EUR 5,170.-
3) The company KELDUR HOLDING LIMITED, prenamed 1,292 Ordinary Shares	EUR 12,920.-
Total: 3,101 Ordinary Shares	EUR 31,010.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary so that the amount of EUR 31,010.- (thirty-one thousand and ten Euros) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 3,500.- (three thousand five hundred Euros).

Extraordinary general meeting of shareholders

The appearing parties, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at four and the number of statutory auditors at one.

2. The following persons are appointed as director of the Company:

- Mr Georg Tsvetanski, partner, born on February 13, 1967 in Sofia (Bulgaria), residing professionally in UK - London EC2N 2HE, 15 Austin Friars, nominated by the company ALTIMA GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED;

- Mr Henry Gwyn Jones, director, born on December 21, 1963 in London (Great Britain), residing professionally in EIRE - Ballynatray Yoghla, Cork, nominated by the company GORT HOLDINGS LTD;

- Mr Sveinn Bjornsson, director, born on December 17, 1970 in Reykjavik (Iceland), residing professionally in Laugateigur 8, 105 Reykjavik, Iceland, nominated by the company KELDUR HOLDING LIMITED;

- Mr Arnar Gudmundsson, director, born on August 16, 1971 in Reykjavik (Iceland), residing professionally L-5960 Itzig, 16, rue de l'Horizon, nominated by the company KELDUR HOLDING LIMITED.

3. The extraordinary general meeting approves in principal the appointment by the board of directors of the pre-named Mr Henry Gwyn Jones as managing director of the Company.

4. The registered office of the Company is at 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

5. The term of office of the directors shall end at the ordinary general meeting of the Company approving the accounts for the financial year ending December thirty-first two thousand five.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société ALTIMA GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED («AGSS»), une société de droit des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Caledonian House, 66 Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies (Antilles Britanniques),

dûment représentée par Maître Sonja Streicher, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée aux Iles Cayman le 11 avril 2005.

2) La société GORT HOLDINGS LTD («GORT»), une société de droit de Guernesey, établie et ayant son siège social à PO Box 98, 7 New Street, St Peter Port, Guernesey, GY1 4BZ,

dûment représentée par Maître Sonja Streicher, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey le 18 février 2005.

3) La société KELDUR HOLDING LIMITED («KELDUR»), une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;

dûment représentée par Maître Sonja Streicher, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Reykjavik le 14 avril 2005.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire, agissant dans lesdites qualités, et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, dûment représentées, ont adopté comme suit les statuts d'une société sous forme de société anonyme qu'elles souhaitent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Constitution de la Société

Il est constitué par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions dans le futur, une société sous la forme d'une société anonyme soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée (la «Société»).

Art. 2. Dénomination

La dénomination de la Société sera LANDMARK PROPERTY MANAGEMENT S.A.

Art. 3. Siège social

(a) Le siège social de la Société sera établi à Luxembourg-Ville.

(b) La Société pourra, par simple décision du conseil d'administration, créer des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

(c) Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout endroit à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

(d) Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et des endroits à l'étranger devraient se produire ou être imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; toutefois, cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée à partir de sa date de constitution définitive. Elle pourra être dissoute par décision des actionnaires, prise selon les modalités relatives aux modifications statutaires.

Art. 5. Objet

(a) L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

(b) L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. La Société pourra également utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers.

(c) La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles en actions et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

(d) La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

(e) Par ailleurs la Société aura pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et le transfert d'immeubles situés à Luxembourg ou à l'étranger.

(f) D'une manière générale, la Société pourra exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 6. Capital

(a) Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.010,- (trente et un mille et dix euros) représenté par 3.101 (trois mille cent et une) Actions Ordinaires de valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action, intégralement libérées.

(b) Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 720.000,- (sept cent vingt mille euros) représenté par 60.000 (soixante mille) Actions Ordinaires de valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action et 12.000 (douze mille) Actions Ordinaires «A» de valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) par action.

(c) En outre, pendant une période expirant cinq ans après la date de constitution de la Société, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit, en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé. Le montant de l'augmentation de capital peut être souscrit et émis en contrepartie d'un paiement en numéraire ou d'un apport en nature, dans le respect des exigences légales alors applicables, ou par incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques non distribués susceptibles d'être incorporés au capital social en vertu la loi, dans chaque cas avec ou sans prime d'émission, selon les décisions prises périodiquement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur ou dirigeant dûment autorisé de la Société les fonctions d'accepter les souscriptions et de recevoir la libération des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

A chaque fois que le conseil d'administration agira de façon à rendre effective l'augmentation de capital conformément à ce qui est autorisé dans le cadre susvisé, l'Article 6 des statuts sera modifié de façon à refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration prendra, ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires aux fins d'obtenir l'exécution et la publication de cette modification.

(d) Le capital souscrit et autorisé de la Société peut également faire l'objet d'augmentations ou de réductions en une ou plusieurs étapes, conformément aux résolutions adoptées à l'assemblée générale des actionnaires, délibérant selon les modalités fixées pour les modifications des statuts.

Art. 7. Droits attachés aux actions

Les droits et les restrictions attachées aux Actions Ordinaires et aux Actions Ordinaires «A» sont les suivants:

7.1. Revenus

Les détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Ordinaires «A» auront droit à tout dividende déclaré par résolution de la Société, au prorata du montant entièrement libéré au titre des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires «A» (y compris tout montant de prime d'émission versé à ce titre).

7.2. Capital

En cas de remboursement de capital lors d'une liquidation, réduction de capital ou autre, l'excédent d'actifs restants après le remboursement du passif sera distribué aux détenteurs d'Actions Ordinaires et d'Actions Ordinaires «A» (pari passu, comme s'il s'agissait d'une seule catégorie d'actions) en fonction des montants libérés au titre des Actions Ordinaires et des Actions Ordinaires «A».

7.3. Rachat des Actions Ordinaires «A»

(a) La Société peut, dans la mesure et les termes autorisés par la loi, racheter ses Actions Ordinaires «A».

(b) A tout moment suivant l'émission de toute Action Ordinaire «A», la Société peut, dans les conditions autorisées par la loi, racheter l'intégralité ou un certain nombre d'Actions Ordinaires «A» émises à ce jour moyennant un préavis écrit de deux semaines aux détenteurs des actions concernées par le rachat («l'Actionnaire de Rachat»). Pour chaque Action Ordinaire «A» rachetée, il sera payé un montant égal à la Valeur Nette Comptable de la Société divisée par le nombre total des actions de la Société après l'émission des Actions Ordinaires «A».

(c) Toute notification de rachat doit indiquer les actions particulières à racheter, la date fixée pour le rachat et le prix de rachat. A la date fixée pour le rachat, la Société paiera au détenteur le montant qui lui est dû en vertu de ce rachat.

(d) Durant les 7 (sept) jours suivant la notification du rachat à l'Actionnaire de Rachat, l'Actionnaire de Rachat pourra informer la Société par écrit qu'il est en désaccord raisonnable avec le calcul de la Valeur Nette Comptable de la Société et énoncer les raisons du désaccord en détail raisonnable («Notification de Désaccord avec le Prix»). Si soit (i) aucune Notification de Désaccord avec le Prix n'est faite au cours de la période mentionnée ci-dessus ou (ii) une Notification de Désaccord avec le Prix est faite mais que la Société considère raisonnablement qu'elle est injustifiée, le prix de rachat sera définitif et contraignant pour l'Actionnaire de Rachat et la Société.

(e) Si (i) l'Actionnaire de Rachat procède à une Notification de Désaccord avec le Prix envers la Société conformément à l'article 7.3 (d) ci-dessus et (ii) la Société considère raisonnablement que les faits présentés dans cette Notification de Désaccord avec le Prix sont justifiés, elle ordonnera dès que raisonnablement possible aux commissaires aux comptes de la Société de passer en revue les arguments en faveur d'un changement de la Valeur Nette Comptable proposé dans la Notification de Désaccord avec le Prix et de déterminer à quels changements de la Valeur Nette Comptable et du prix de rachat il devrait, le cas échéant, être procédé afin de corriger les inexactitudes relevantes. Si les termes d'engagement des commissaires aux comptes n'ont pas été conclus endéans les 7 (sept) jours, la Société pourra nommer une autre société d'experts comptables indépendants (les «Experts Comptables Nommés») en Angleterre et au Pays de Galle afin d'accomplir cette mission.

(f) Les commissaires aux comptes de la Société ou les Experts Comptables Nommés (selon les circonstances) agiront en qualité d'experts, et non d'arbitres, et la détermination qu'ils ont effectuée dans toutes matières relevant de leur compétence aura valeur définitive et obligatoire envers les parties, excepté en cas d'erreur manifeste (lorsque la fraction concernée de la détermination qu'ils ont effectuée n'est pas valable, et que la matière est remise pour correction aux commissaires aux comptes ou aux Experts Comptables Nommés (selon les circonstances).

(g) La Société assurera que les commissaires aux comptes de la Société ou les Experts Comptables Nommés (selon les circonstances) notifieront dès que raisonnablement possible leur détermination par écrit à l'Actionnaire de Rachat et à la Société («la Détermination Finale»).

(h) Endéans les 5 (cinq) Jours Ouvrables suivant la détermination du prix de rachat la Société paiera au détenteur concerné le montant qui lui est dû suivant un tel rachat et le rachat sera accompli.

7.4. Droits de vote

Tout détenteur d'Actions Ordinaires et d'Actions Ordinaires «A» qui (pour un individu) est présent ou (pour une société) est présent par l'intermédiaire d'un représentant dûment autorisé (n'étant pas lui-même un membre ayant droit de vote), dispose d'une voix pour chaque action qu'il détient.

7.5. Nature des actions

(a) Les actions de la Société sont sous forme nominative.

(b) La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul détenteur dans les relations avec la Société.

Art. 8. Représentation des actionnaires

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'entière des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour commander, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle

(a) L'assemblée générale des actionnaires de la Société se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg éventuellement indiqué dans la convocation, le 15 (quinze) juin de chaque année à 11.00 (onze) heures du matin, et pour la première fois en deux mille six.

(b) Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle aura lieu le prochain Jour Ouvrable suivant.

(c) Sauf exigence contraire de la loi et de l'Article 15 (d) ci-dessous, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée seront prises à la simple majorité des actions représentées lors de l'assemblée générale.

(d) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Le conseil d'administration

(a) La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de 4 (quatre) membres proposés par les actionnaires et élus par les actionnaires.

(b) L'un des membres du conseil d'administration pourra être élu président et administrateur-délégué du conseil.

Art. 11. Nomination du conseil d'administration

Les administrateurs seront élus par les actionnaires pour une période qui ne peut excéder six ans, et resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Art. 12. Le bureau du conseil d'administration

Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres, et pourra choisir un vice-président parmi ses membres. Le conseil d'administration pourra également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un administrateur, lequel sera responsable de tenir les procès-verbaux des délibérations des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Art. 13. Réunions et délibérations du conseil d'administration

(a) Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

(b) Tout administrateur pourra agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant, par écrit ou câble, télégramme, télex ou telefax, un autre administrateur comme mandataire. Un administrateur pourra représenter plusieurs de ses collègues.

(c) Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du conseil d'administration.

(d) Les réunions du conseil pourront se tenir par téléphone ou par vidéoconférence ou in absentio, étant précisé que dans ce dernier cas, la résolution proposée sera envoyée par fax ou par courrier à chaque administrateur et est réputée approuvée lorsque tous les administrateurs l'auront approuvée par écrit. Participer à une réunion par ces moyens équivaut à participer en personne à une telle réunion.

(e) A chaque réunion du conseil, et pour chaque résolution proposée au conseil ou en réunion du conseil, chaque administrateur a droit à un nombre de voix égal au nombre d'actions détenues par l'actionnaire qui a proposé la nomination de cet administrateur. Il ne sera procédé aux transactions suivantes que sur base d'une décision du conseil d'administration adoptée à la majorité simple:

(1) l'achat, la vente ou toute autre acquisition ou disposition de tout élément de propriété immobilière, détenu en propriété ou en bail, inférieur ou égal à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), ou de toute participation y afférente, ou la conclusion ou la modification de tout contrat ou accord y afférents (ayant ou non valeur légalement contraignante);

(2) l'emprunt ou la levée de fonds inférieurs ou égaux à EUR 700.000,- (sept cent mille euros) au total (autres qu'en provenance des actionnaires), accompagnés ou non de la constitution d'une sûreté sur tout élément de propriété immobilière ou d'actifs de la Société, ou de la constitution de toute hypothèque, de tout sûreté réelle, de tout nantissement ou autre garantie sur ou relativement à la propriété (au fonds de commerce) ou aux actifs de la Société, en tout ou partie, ou de tout contrat ayant pour effet un seul des éléments qui précèdent;

(3) la mise en valeur ou la rénovation majeure d'un bien immeuble par la Société;

(4) toute demande d'octroi d'un permis de construire ou toute modification ou tout renouvellement y afférents, ou la demande d'octroi pour un tiers, ou toute modification ou tout renouvellement y afférents exigeant un investissement minimum de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros);

(5) la survenance de toute dépense, ou la conclusion d'un accord ou d'un engagement pour une dépense supérieure à EUR 20.000,- (vingt mille euros), sauf si expressément prévu par les dispositions et prescriptions du budget d'exploitation ou du budget d'investissement annuel de la Société;

(6) l'introduction de, la défense à, ou le règlement de tout litige ou arbitrage (autre que le recouvrement de créances) d'un montant inférieur ou égal à EUR 10.000,- (dix mille euros) généré par le cours normal de l'activité;

(7) l'ouverture de tout compte bancaire ou la modification de mandats bancaires;

(8) le recrutement de salariés et l'octroi de tout contrat de prestation de services ou de consultance, et toutes modifications importantes des termes de ces contrats lorsque le montant annuel à payer au titre de ces accords pourrait être supérieur à EUR 25.000,-EUR (vingt-cinq mille euros); et

(9) le paiement de tous jetons de présence ou débours des administrateurs.

(f) Sauf renonciation par tous les administrateurs, chaque administrateur recevra (i) une convocation à toutes les réunions du conseil, comprenant l'ordre du jour devant être examiné lors de cette réunion, au moins 14 (quatorze) jours à l'avance, et (ii) tous les documents devant être transmis ou présentés lors de cette réunion, y compris une copie certifiée du procès-verbal de la réunion précédente, au moins 5 (cinq) jours avant la réunion. Aucun sujet ne sera discuté en réunion du conseil à moins d'avoir été inscrit à l'ordre du jour. Une copie certifiée du procès-verbal de chaque réunion sera remise à chaque administrateur au plus tard 14 (quatorze) jours suivant cette réunion.

(g) En cas d'égalité de voix lors d'une réunion du conseil, le président ne sera pas autorisé à voter une seconde fois ou à avoir voix prépondérante.

(h) Aucune réunion du conseil ou aucun comité du conseil ne pourra procéder à l'examen des ou à la décision concernant les sujets soumis à délibération à défaut de quorum réuni au début de la réunion. À cette fin, le quorum du conseil requiert la présence d'au moins 3 (trois) administrateurs désignés par Altima, Gort et Keldur, présents en personne ou représentés par un suppléant (qui doit être un autre administrateur de la Société). Au cas où le quorum des

administrateurs ne serait pas réuni au début d'une réunion ou d'un comité du conseil régulièrement convoqué, cette réunion sera reportée par le président au plus tôt à 2 (deux) Jours Ouvrables, et au plus tard à 10 (dix) Jours Ouvrables suivant la date de cette réunion, et le quorum de cette réunion reportée sera égal aux administrateurs tels que présents (représentant indifféremment les mêmes actionnaires fondateurs ou des actionnaires fondateurs différents), à condition que tous les administrateurs ou (le cas échéant) à leurs suppléants aient été convoqués 2 (deux) jours à l'avance.

(i) Conformément à et sous réserve des présents statuts, chaque administrateur peut désigner un suppléant afin de le représenter aux réunions du conseil auxquelles il n'est pas en mesure d'assister, à condition que (a) l'identité de la personne désignée soit notifiée à la Société avant sa désignation et (b) le suppléant soit un autre administrateur de la Société. Ce suppléant sera en droit d'assister et de voter aux réunions du conseil, et d'être pris en considération pour la détermination du quorum. Chaque administrateur suppléant dispose du même nombre de voix dont disposerait l'administrateur dont il est le suppléant, outre les voix dont il dispose en vertu de son propre mandat d'administrateur.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration

(a) Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de dispositions qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

(b) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion et affaires journalières de la Société et la représentation de la Société pour cette gestion et ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute personne qui n'a pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

(c) La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société (proposés par deux actionnaires différents) ou par la signature individuelle ou conjointe de toute personne à qui un pareil pouvoir de signature a été valablement délégué par le conseil d'administration.

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires

(a) Aucune assemblée générale des actionnaires ne pourra être tenue si un quorum n'est pas réuni au début, et conservé tout au long de cette assemblée. Le quorum de l'assemblée générale requiert la présence de tous les actionnaires détenant (ensemble et avec leurs Sociétés Affiliées) au moins 15% (quinze pourcent) des actions de la Société ayant droit de vote sur la décision faisant l'objet de la délibération (et indifféremment s'ils sont présents en personne ou par l'intermédiaire de leurs mandataires respectifs, ou par leurs représentants dûment autorisés), sauf quorum spécial exigé par la loi.

(b) Au cas où le quorum des actionnaires ne serait pas réuni au début, et tout au long, d'une assemblée générale régulièrement convoquée ou, selon le cas, d'une assemblée de classe d'actions, l'assemblée sera reportée par le président à 2 (deux) Jours Ouvrables au plus tôt, et au plus tard à 10 (dix) Jours Ouvrables suivant la date de cette réunion, et le quorum de cette réunion reportée sera égal aux actionnaires tels que présents (indifféremment s'ils sont présents en personne, par procuration ou par un représentant dûment autorisé) à condition que tous les actionnaires aient été convoqués à l'assemblée 2 (deux) jours à l'avance.

(c) Le président du conseil préside toutes les assemblées générales selon les dispositions des statuts. Les questions soulevées lors de toute assemblée générale feront l'objet d'une décision à la majorité simple, sauf dans les cas où une majorité plus élevée serait requise par la loi ou par l'Article 15 (d) ci-dessous, ou par toute convention passée entre les actionnaires.

(d) Il ne sera procédé aux transactions suivantes que sur base d'une décision des actionnaires détenant ensemble plus de 85% (quatre-vingt-cinq pourcent) des actions plus 1 (une) action de la Société:

(1) l'achat, la vente ou toute autre acquisition ou disposition de tout élément de propriété immobilière, détenu en propriété ou en bail, supérieur à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), ou de tout intérêt y afférent, ou la conclusion ou la modification de tout contrat ou accord y afférents (ayant ou non valeur légalement contraignante);

(2) l'emprunt ou la levée de fonds supérieurs à EUR 700.000,- (sept cent mille euros) au total (autres qu'en provenance des actionnaires), accompagnés ou non de la constitution d'une sûreté sur tout élément de propriété immobilière ou d'actifs de la Société, de la constitution de toute hypothèque, de tout sûreté réelle, de tout nantissement ou autre garantie sur ou relativement au fonds de commerce ou aux actifs de la Société, en tout ou partie, ou de tout contrat ayant pour effet un seul des éléments qui précèdent;

(3) l'octroi ou la garantie de tout prêt ou avance, de quelque nature que ce soit, ou l'octroi de toute garantie, indemnité, crédit, sûreté, ou convention pour exécuter l'un des éléments qui précèdent;

(4) la création de toute filiale, tout groupe, ou l'acquisition ou la disposition de, ou la souscription à, toute action, titre, ou autre participation dans tout autre groupe, ou la participation à (ou la disposition de toute participation dans) toute société de personnes ayant les caractéristiques d'un partnership, d'un joint venture ou d'un accord de partage des bénéfices;

(5) toute modification, extension ou limitation importante ayant trait à la nature ou à l'étendue de l'Activité, ou la création ou l'acquisition de toute nouvelle activité;

(6) sous réserve des dispositions expresses des présents statuts, la conclusion ou l'amendement de toute convention ou de tout accord avec tout actionnaire ou administrateur, toute personne liée ou toute Personne Affiliée à tout actionnaire ou administrateur;

(7) la création, l'émission, l'attribution ou l'octroi d'options ou de 1 droit de souscription concernant toute action, tout titre, tout prêt ou autre élément de capital, toute obligation convertible en actions, titre, prêt ou autre élément de capital ou tous droits (y compris les droits de vote) y afférents, ou la modification de ces droits;

(8) l'acceptation, le rachat ou le remboursement de tout Prêt d'Actionnaire autrement qu'à une date de remboursement fixée conformément aux termes des Prêts d'Actionnaires, ou à la modification des termes de tous Prêt d'Actionnaire;

(9) la modification des statuts de la Société, ou l'adoption de toute résolution incompatible avec ses statuts;

(10) la désignation ou la révocation des commissaires aux comptes;

(11) l'approbation des comptes annuels et de tout budget, et l'approbation de tous changements y afférents;

(12) sauf en cas de cessation des paiements, l'introduction de toute demande tendant à l'adoption de toute résolution de dissolution, ou plaçant la Société en liquidation, ou l'introduction de toute demande visant à obtenir l'administration judiciaire de la Société ordonnée par le Tribunal;

(13) l'institution ou la modification de toute répartition des bénéfices, options de souscription d'actions, bonus, indemnités de retraite, couverture de santé ou d'assurance, ou de tout autre plan d'encouragement à la vente au moyen de primes de toute nature pour les administrateurs ou les salariés;

(14) tout acte ou élément extérieur au cours normal de l'activité de la Société ou autre qu'à des conditions concurrentielles;

(15) la renonciation au, ou l'abandon, par la Société du bénéfice de tout droit ou indemnités importants en sa faveur;

(16) la consolidation, la division ou la modification de tous droits attachés au capital, le rachat par la Société de ses propres actions, la réduction du capital, la capitalisation de tout montant figurant au crédit de toute réserve, ou la restructuration de tout ou partie du capital de la Société;

(17) l'octroi à toute personne du droit de désigner ou de proposer tout administrateur de la Société, ou de conclure toute convention pour la gestion et l'administration de la Société;

(18) le changement de tout principe ou convention comptables de la Société, autrement que dans la mesure exigée par la loi, ou autrement que nécessaire au respect de toute norme ou de tout principe comptable applicable; et

(19) l'approbation du budget et des objectifs commerciaux de la Société, et toute modification y afférente.

(e) Un ensemble d'opérations liées aux fins de cet Article 15 est interprété comme une seule opération, et tous les montants impliqués dans les opérations liées sont cumulés pour déterminer si une décision est soumise à approbation conformément aux Articles 13 et 15.

Art. 16. Transfert d'actions de la Société

16.1 Restrictions au transfert d'actions

(a) Un actionnaire peut transférer tout ou partie de ses actions à un Cessionnaire Autorisé.

(b) Sous réserve de l'Article 16.1 (a) ci-dessus, aucun actionnaire ne peut céder, transférer, céder en garantie, conclure de convention concernant les droits de vote attachés à l'une quelconque de ses actions, ni de Garantie sur l'une de ses actions. Tous les autres transferts d'actions doivent respecter les termes de la Convention de Souscription et d'Actionnaires, ainsi que les statuts, sous réserve de la Cession Forcée ou du Droit de Premier Refus et de la Sortie Conjointe exposée ci-dessous.

(c) La Société doit refuser, dans l'étendue maximale autorisée par la loi, d'enregistrer dans le registre des actionnaires, le transfert de toutes actions rachetées ou nanties, si ces actions sont susceptibles d'avoir été cédées, nanties ou transférées autrement que dans le respect de la Convention de Souscription et d'Actionnaires.

(d) Sous réserve de ce qui précède, chaque actionnaire convient que si une personne souhaite être enregistrée comme détenteur de toute action (indifféremment par voie de transfert, de transmission ou d'émission) (le «Nouvel Actionnaire»), le Nouvel Actionnaire doit, sauf à être déjà partie à la Convention de Souscription et d'Actionnaires, remettre un Acte d'Adhésion signé au profit de toutes les autres parties à la Convention de Souscription et d'Actionnaires.

16.2 Nantissement des actions

Les actions de la Société ne peuvent faire l'objet d'un nantissement qu'avec l'approbation préalable écrite des autres actionnaires, donnée sous forme d'Acte de Renonciation par lequel ils doivent renoncer à leurs droits de premier refus et aux droits dont ils sont titulaires au titre des dispositions de sortie conjointe concernant les actions nanties.

16.3 Droit de Premier Refus et Procédure de Sortie Conjointe

(a) Si, à quelque moment que ce soit, l'un des actionnaires («Bénéficiaire Original») reçoit de toute personne, y compris d'un autre actionnaire (un «Tiers»), une offre d'achat (une «Offre du Tiers») d'une ou plusieurs des actions de cet actionnaire (les «Actions Concernées»), offre que le Bénéficiaire Original souhaite accepter, le Bénéficiaire Original doit, dans les 5 (cinq) jours Ouvrables de la réception d'une Offre du Tiers, en notifier par écrit (une «Notification de l'Offre») les autres actionnaires («Bénéficiaires») en proposant à chacun d'entre eux d'acheter la totalité, et non une partie, des Actions Concernées, ou de participer à la cession des Actions Concernées au prorata de leur valeur nominale totale. La Notification de l'Offre doit comporter:

(i) le nombre d'Actions Concernées;

(ii) les termes et conditions proposés de la cession;

(iii) la date à laquelle le Bénéficiaire doit accepter la proposition d'achat des Actions Concernées ou, le si le Bénéficiaire n'est pas disposé à accepter, la date à laquelle il doit indiquer s'il est disposé à participer à la cession des Actions Concernées au prorata de leur valeur nominale totale, étant précisé que cette date ne saurait être antérieure à 10 (dix) jours à compter de la réception de la Notification de l'Offre, et ne saurait être postérieure à 15 (quinze) jours après la réception de la Notification de l'Offre (la «Date d'Acceptation»);

(iv) la date de l'accord sur la transaction de l'achat des Actions Concernées par le Bénéficiaire, si le Bénéficiaire accepte d'acheter les Actions Concernées, étant précisé que cette date doit être fixée 45 (quarante-cinq) jours à compter de la date de la Notification de l'Offre (la «Date de l'Accord sur la Transaction»);

(v) la preuve de l'origine du paiement du prix des Actions Concernées par le Tiers; et

(vi) une copie fidèle de l'Offre du Tiers.

(b) Les Bénéficiaires auront le droit d'acquérir tout, mais non une partie, de ces Actions Concernées. Si plusieurs Bénéficiaires exercent leur droit de premier refus, alors chaque Bénéficiaire aura un droit proportionnel à acheter une partie des Actions Concernées, au prorata du nombre des actions possédées par cet actionnaire dans la Société, sauf si les Bénéficiaires en conviennent autrement.

(c) Si les Bénéficiaires (où l'un d'entre eux) accepte(nt) l'offre d'acquisition des Actions Concernées, ils devront acheter des Actions Concernées, en remettant au Bénéficiaire Original une notification d'acceptation irrévocable de l'offre du Bénéficiaire Original à, ou antérieurement à la Date de l'Accord sur la Transaction.

(d) Si aucun des Bénéficiaires n'accepte l'offre d'acheter ces Actions Concernées antérieurement ou à la Date d'Acceptation, ou, ayant accepté cette offre, ne procède pas ensuite à l'achat des Actions Concernées antérieurement ou à la Date de l'Accord sur la Transaction, alors le Bénéficiaire Original sera en droit, pendant une période de 50 (cinquante) jours suivant la date de réception de la Notification de l'Offre par les Bénéficiaires, de céder les Actions Concernées au Tiers, à condition que les termes et conditions de cette cession ne soient pas plus favorables que celle indiquée dans la Notification de l'Offre.

(e) Lors de la cession des Actions Concernées au Tiers, le Bénéficiaire Original fera en sorte que ceux des Bénéficiaires qui, à ou antérieurement à la Date d'Acceptation, ont indiqué qu'ils participeraient à la cession des Actions Concernées, participent à la cession pour un nombre d'actions représentant, par rapport au nombre total d'actions détenues par ce Bénéficiaire, une proportion identique à celle des Actions Concernées par rapport au nombre total d'actions détenues dans la Société par le Bénéficiaire Original et les Bénéficiaires, au même prix par action et dans les termes et conditions identiques à ceux offerts par le Tiers au Bénéficiaire Original.

(f) Si, à ou antérieurement à la Date d'Acceptation, aucun des Bénéficiaires n'a accepté l'offre de participer à la cession, ou si les Bénéficiaires ayant accepté cette offre ne procèdent pas à la cession des Actions Concernées au Tiers pour des motifs dont le Bénéficiaire Original ne peut être tenu responsable, le Bénéficiaire Original sera en droit de céder au Tiers toutes les Actions Concernées conformément à l'Offre du Tiers.

(g) Les Bénéficiaires continueront à disposer des droits prévus au présent Article concernant des Offre du Tiers ultérieures, si la cession des Actions Concernées au profit du Tiers n'est pas réalisée dans le délai de 50 (cinquante) jours suivant la date de réception de la Notification de l'Offre par les Bénéficiaires. Le Bénéficiaire Original ne peut réaliser cette cession sans proposer à nouveau aux autres Actionnaires le droit d'acheter ou de participer à la cession des Actions Concernées dans le respect du droit de premier refus et de la disposition de sortie conjointe exposés au présent Article 16.3.

16.4 Cession Forcée

(a) Sous réserve de l'Article 16.3 ci-dessus, si des actionnaires de la Société (les «Cédants») souhaitent transférer la Majorité Requise à un tiers de bonne foi autre qu'une Personne Affiliée d'un actionnaire (l'«Acquéreur»), alors les Cédants feront en sorte que l'Acquéreur procède à la même offre, ou aux mêmes offres, envers tous les autres actionnaires et Porteurs d'Option autorisés à exercer leurs options en cas de changement de Contrôle de la Société, pour la même contrepartie par action respective que la contrepartie à recevoir de l'Acquéreur au titre du transfert à l'Acquéreur de la Majorité Requise (le «Prix de Cession Forcée»).

(b) Dans les 5 (cinq) Jours Ouvrables suivant la formation, par l'acquéreur, d'une offre de bonne foi irrévocable, au profit des Cédants, d'acquérir toutes les actions de la Société, ainsi que toute action à émettre en conséquence d'un changement de Contrôle de la Société, les Cédants notifieront à la Société:

- (i) leur intention de transférer la Majorité Requise à l'Acquéreur;
- (ii) le Prix de Cession Forcée; et

(iii) l'obligation de transférer à l'Acquéreur, au Prix de Cession Forcée, toutes les actions émises à la date de cette notification (autres que les actions détenues par les Cédants) et toutes les actions à émettre en conséquence d'un changement de Contrôle de la Société (la «Notification de Cession Forcée»).

(c) Dès la réception de la Notification de Cession Forcée, la Société fera en sorte que cette notification soit remise dans les meilleurs délais à chacun des actionnaires (autres que les Cédants), à chacun des Porteurs d'Option, et aux commissaires aux comptes. La Société fera en sorte que dès que possible ensuite, les commissaires aux comptes calculent la Valeur Nette Comptable de la Société, ou le TRI dans le cas d'une Sortie TRI. Si les termes d'engagement des commissaires aux comptes n'ont pas été conclus endéans les 14 (quatorze) jours suivant la Notification de Cession Forcée, la Société devra nommer une autre société d'experts comptables indépendants afin de calculer la Valeur Nette Comptable de la Société ou le TRI dans le cas d'une Sortie TRI.

(d) Dès que possible ensuite, les commissaires aux comptes ou les comptables indépendants (selon le cas) procéderont à la détermination de la Valeur Nette Comptable de la Société, ou du TRI dans le cas d'une Sortie TRI, et la communiqueront par écrit à chaque actionnaire et Porteur d'Option autorisé à exercer son option en cas de changement de Contrôle de la Société. Les commissaires aux comptes ou les experts comptables indépendants agiront en qualité d'experts, et non d'arbitres, et la détermination qu'ils ont effectuée dans toutes matières relevant de leur compétence aura valeur définitive et obligatoire envers les parties, excepté en cas d'erreur manifeste (lorsque la fraction concernée de la détermination qu'ils ont effectuée n'est pas valable, et que la matière est remise pour correction aux commissaires aux comptes ou aux experts indépendants).

(e) Si le Prix de Cession Forcée de chaque action est inférieur à la Valeur Nette Comptable de la Société déterminée à l'Article 16.4 (d) ci-dessus, divisée par le nombre total d'actions de la Société ou, en cas de sortie TRI, si le TRI est inférieur à 40% (quarante pourcent), les actionnaires et les porteurs d'option ne seront pas obligés de céder leurs actions, en tout ou partie, à l'Acquéreur.

(f) Sous réserve de l'Article 16.4 (e) ci-dessus, la délivrance d'une Notification de Cession Forcée par le Cédant à la Société aura pour effet d'obliger le détenteur des actions, quel qu'il soit périodiquement, et tout Porteur d'Option

auquel les actions sont émises en cas de changement de Contrôle de la Société, à céder ses actions à l'Acquéreur (ou à la personne qu'il désigne) au Prix de Cession Forcée.

(g) La réalisation de la cession des actions aura lieu à la date de réalisation du transfert de la Détenion Majoritaire.

(h) Les administrateurs verseront les fonds reçus de l'Acquéreur relatifs à l'acquisition des actions sur un compte bancaire séparé au nom de la Société, et détiendront ces fonds fiduciairement (mais sans perception d'intérêts), pour le propriétaire des actions jusqu'à ce qu'il remette (si nécessaire) son certificat des Actions Concernées à la Société, date à laquelle il recevra paiement des fonds relatifs à l'acquisition.

(i) Les honoraires, frais et dépenses des commissaires aux comptes et/ou des experts comptables indépendants (selon le cas) seront supportés par la Société, sauf si le Prix de Cession Forcée pour Vingt et unième feuillet chaque action est inférieur à la Valeur Nette Comptable de la Société déterminée conformément à l'Article 16.4 (d) ci-dessus, divisée par le nombre total d'actions de la Société ou, en cas de Sortie TRI, si le TRI est inférieur à 40% (quarante pourcent), cas auquel ces honoraires, frais et dépenses seront supportés par les Cédants.

Art. 17. Distributions

Sauf si un nombre d'actionnaires détenant ensemble la majorité simple des actions en convient autrement, les actionnaires feront en sorte que les bénéfices de la Société disponibles pour distribution ne fassent l'objet d'aucune distribution par voie de dividendes.

Art. 18. Nomination, remplacement et durée du mandat de commissaire aux comptes

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires, déterminera leur nombre, leur rémunération et la période pour laquelle ils sont nommés, période qui ne peut pas excéder six années.

Art. 19. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre avec l'exception que la première année sociale commencera le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 20. Assemblée générale

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Sous réserve des dispositions de la l'Article 17 ci-dessus, et en cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payées proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués dans le respect des termes et conditions prévues par la loi.

Art. 21. Dissolution par l'assemblée générale

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) désignés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 22. Questions non réglées par les statuts

Tout ce qui n'est pas expressément réglé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ainsi que par la Convention de Souscription et d'Actionnaires.

Art. 23. Définitions

Dans les présents statuts, les termes et expressions suivants ont les significations suivantes:

«Altima» désigne AGSS;

«Personne Affiliée» désigne, en relation avec tout actionnaire (i) toute entreprise filiale de cette partie, (ii) toute société holding ou tout bénéficiaire économique final de cet actionnaire de, (iii) toute autre entreprise filiale de cette société holding ou, de ce bénéficiaire économique final ou (iv) toute personne gérée ou conseillée par le même gérant ou conseil que cet actionnaire;

«Activité» désigne l'activité:

(a) consistant à acquérir, développer, vendre, donner en bail et gérer des actifs immobiliers en Bulgarie, en Roumanie et en Croatie; et/ou

(b) toute autre activité qui, selon les orientations périodiquement convenues par les actionnaires, devrait être effectué par la Société et ses filiales;

«Jour Ouvrable» désigne un jour (autre que samedi ou dimanche) d'ouverture des banques en général à la City de Londres et à Luxembourg, pour le déroulement de l'activité bancaire ordinaire;

«Cashflows» désigne le total formé par (les paiements effectués ou réputés effectués par la Société étant traités comme des éléments positifs, et les paiements effectués à la Société, comme des éléments négatifs):

(a) les sommes payées par les actionnaires à la Société pour les actions de la Société;

(b) toutes autres sommes payées périodiquement par les actionnaires à la Société sous forme de prêts ou autres;

(c) les sommes versées par la Société aux actionnaires sous forme de dividendes, d'intérêts ou d'autres remboursements du capital ou de prime d'émission ou d'autres distributions perçues, ou qui (à la date de, ou antérieurement à ou en relation avec la Sortie TRI) seront perçues par les actionnaires en provenance de la Société (diminuées de tous frais, honoraires et dépenses encourus par les actionnaires concernant la perception de ces dividendes ou distributions) (qui sont traités comme étant reçus à la date de paiement par la Société); et

(d) un montant égal à la valeur totale de la Capitalisation Boursière Nette attribuable à toutes les actions détenues par les actionnaires immédiatement avant une Sortie TRI qui, pour les besoins du TRI, sera traité comme à recevoir à

la date de réalisation de la Sortie TRI, diminué de tout frais, honoraires et dépenses encourus par les actionnaires concernant la Sortie TRI;

«Changement de Contrôle» désigne le cas où une personne autre qu'un des Investisseurs (l'«Offrant»), ou des personnes agissant de concert avec l'Offrant, acquiert au moins 50% (cinquante pourcent) de la totalité des droits de vote de la Société susceptibles d'être exercés en assemblée générale. A cette fin, les «personnes agissant de concert», en relation avec la Société, sont des personnes qui collaborent activement en vertu d'un accord ou d'un arrangement ou autrement, en vue d'obtenir ou de consolider le contrôle de la Société;

«Garantie» désigne toute hypothèque, droit réel, revendication, nantissement, gage, restriction, cession à titre de garantie, affectation en garantie, garantie, droit de réserve de propriété ou tous autres convention ou accord ayant pour effet de constituer une sûreté ou tout autre droit, en usufruit ou en propriété, au profit de toute personne (y compris tout droit d'acquisition, d'option, de droit de premier refus ou de droit de préemption), ou tout accord ou convention du même ordre, et «Grevé d'une Garantie» et «Libre de Garantie» font l'objet d'une interprétation corrélative;

«Investisseurs» désigne AGSS, Gort et Keldur et dans tous les cas leur successeurs et cessionnaires;

«TRI» désigne le taux d'escompte annualisée moyenne qui, appliqué aux Cashflows composés à chaque anniversaire de la Date de Réalisation, donne une valeur actuelle nette de zéro pour ces Cashflows;

«Sortie TRI» a la signification qui lui conférerait dans la définition de «Majorité Requisite»;

«Valeur Nette Comptable» désigne la valeur totale de l'actif immobilisé et de l'actif circulant de la Société, y compris l'actif immobilisé et l'actif circulant de ses filiales (éventuelles) sur une base consolidée, diminué de la valeur totale du passif de cette Société et de ses filiales (éventuelles) sur une base consolidée;

«Capitalisation Boursière Nette» désigne la contrepartie totale exprimée en prix au comptant (que cette contrepartie doive être livrée en numéraire en actions ou autres) payées au jour de la régularisation d'une convention ou d'une offre d'acquiescer la totalité des actions, conformément à l'exercice de la Sortie TRI;

«Porteur d'Option» désigne tout détenteur d'options d'actions de la Société;

«Transfert Autorisé» désigne un transfert effectué par:

(a) AGSS ou tout Bénéficiaire Autorisé d'AGSS (un «Actionnaire AGSS»):

- (1) au profit de tout détenteur en fiducie, personne désignée ou dépositaire de cette personne et vice versa; ou
 - (2) au profit de toute personne gérée ou conseillée par le même gérant ou conseil que tout Actionnaire AGSS; ou
- (b) KELDUR ou tout Bénéficiaire Autorisé de KELDUR (un «Actionnaire KELDUR»):

- (1) au profit de tout détenteur en fiducie, personne désignée ou dépositaire de cette personne et vice versa; ou
- (2) au profit de toute personne gérée ou conseillée par le même gérant ou conseil que tout Actionnaire Keldur; ou
- (c) tout actionnaire au profit d'un détenteur en fiducie, personne désignée, dépositaire ou Personne Affiliée de cet actionnaire de;

«Cessionnaire Autorisé» désigne une personne à laquelle un actionnaire est autorisé à effectuer un Transfert Autorisé;

«VNC proportionnelle d'un Pays» désigne la Valeur Nette Comptable des Filiales Concernées divisée par la Valeur Nette Comptable de toutes les filiales de la Société;

«Cession d'un Pays Concerné» désigne la cession, par la Société, de l'intégralité de sa participation dans une ou plusieurs Filiale(s) Concernée(s);

«Filiales Concernées» désigne toutes les filiales de la Société dans la juridiction où un actionnaire est gérant ou administrateur;

«Majorité Requisite» désigne:

(a) à tout moment, les actions de la Société représentant au total au moins 75% (soixante-quinze pourcent) des actions de la Société; ou

(b) après le troisième anniversaire de la Réalisation, les actions de la Société représentant au total au moins 40% (quarante pourcent) des actions de la Société si le TRI, lors de la réalisation de la cession de la détention de 40% (quarante pourcent), est au minimum de 40% (quarante pourcent) (une «Sortie TRI»);

«Produit de Cession» désigne, en cas de Cession d'un Pays Concerné, l'intégralité de la contrepartie reçue par la Société diminuée de tous les impôts, commissions et autres dépenses dus par la Société en relation avec cette cession; et

«Prêts d'Actionnaire» désigne, concernant un actionnaire, tout prêt consenti à un Membre du Groupe par un actionnaire conformément aux termes de la présente convention.

Souscription et Libération

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré en espèces les montants ci-après indiqués:

1) La société ALTIMA GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED, prénommée	
1.292 Actions Ordinaire	EUR 12.920,-
2) La société GORT HOLDINGS LTD, prénommée	
517 Actions Ordinaires	EUR 5.170,-
3) La société KELDUR HOLDING LIMITED, prénommée	
1.292 Actions Ordinaires	EUR 12.920,-
Total: 3.101 Actions Ordinaires	EUR 31.010,-

La preuve de ces versements a été fournie au notaire instrumentant, de sorte que le montant de EUR 31.010,- (trente et un mille et dix euros) est désormais à la disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de EUR 3.500,- (trois mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Les parties comparantes, dûment représentées, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées immédiatement en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les décisions suivantes.

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre, et le nombre de commissaires aux comptes à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Monsieur Georg Tsvetanski, associé, né le 13 février 1967 à Sofia (Bulgarie), ayant son domicile professionnel au RU - Londres EC2N 2HE, 15 Austin Friars, proposé par la société ALTIMA GLOBAL SPECIAL SITUATIONS FUND LIMITED;

- Monsieur Henry Gwyn Jones, administrateur, né le 21 décembre 1963 à Londres (Grande Bretagne), ayant son domicile professionnel en République d'Irlande (EIRE) - Ballynatray Yoghall, Cork, proposé par GORT HOLDINGS LTD;

- Monsieur Sveinn Bjornsson, administrateur, né le 17 décembre 1970 à Reykjavik (Islande), ayant son domicile professionnel à Laugateigur 8, 105 Reykjavik, Islande, proposé par la société KELDUR HOLDING LIMITED;

- Monsieur Arnar Gudmundsson, administrateur, né le 16 août 1971 à Reykjavik (Islande), ayant son domicile professionnel à L-5960 Itzig, 16, rue de l'Horizon, proposé par la société KELDUR HOLDING LIMITED.

3. L'assemblée générale approuve en principe la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Henry Gwyn Jones, préqualifié comme administrateur-délégué de la Société.

4. Le siège social de la Société est situé 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

5. La durée des fonctions des administrateurs prend fin à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes de l'exercice social expirant le trente et un décembre deux mille cinq.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, la version anglaise prévaut en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Streicher, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 94, case 1. – Reçu 310,10 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 mai 2005.

T. Metzler.

(038491.3/222/1120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

SAGETEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 65.919.

RECTIFICATIF

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à la date du 21 février 2005 que:

La composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Mme Tania Fernandes, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

- Mme Fabienne Del Degan, employée privée, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg;

- M. Claude Schmit, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

L'assemblée a décidé d'appeler à la fonction de commissaire aux comptes la société Eurocomptes S.A., R.C.S. Luxembourg, section B, no 37.263, avec siège social au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marco Staudt.

L'assemblée a décidé de fixer le siège social de la société au 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2005.

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037402.3/1051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

44612

FASTNET EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 73.066.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 2 mars 2005

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

B. Bavay

Secrétaire du Conseil

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037346.3/1024/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

KRIZIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.173.

—
Par résolution circulaire en date du 27 avril 2005, les actionnaires de la société KRIZIA, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037351.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CYO COMPANY OF YARNS OLCESE S.A., Société Anonyme Holding Milliardaire.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 49.805.

—
Résolution prise lors de la réunion du conseil d'administration du 27 avril 2005

L'adresse de la société est transférée du 19, rue de Kirchberg, L-1858 Luxembourg au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg

Certifié sincère et conforme

Pour CYO COMPANY OF YARNS OLCESE S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037358.3/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

TECHNOLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 93.455.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 19 avril 2005 de la Société que les gérants ont pris la décision suivante:

1. Election du nouveau commissaire aux comptes pour une durée illimitée: KPMG ACCOUNTANTS N.V.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TECHNOLAND II, S.à r.l.

P. van Denzen / P. van Baarle

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038047.3/683/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

GOLD LEAF PICTURES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 68.579.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mars 2005

Le siège social a été transféré de L-5650 Mondorf-les-Bains, 39, route de Remich, à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de MM. Claude Schmit et Johan Schotte de leur mandat d'administrateur. Monsieur Schotte s'est également démis de son mandat d'administrateur-délégué. Elle a également décidé de mettre fin au mandat d'administrateur de Monsieur Jeffrey Sneller avec effet immédiat.

Ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs les sociétés GOLD LEAF PICTURES BELGIUM BVBA, avec siège social établi à B-1200 Bruxelles, Roodebeeksteenweg 206, LECOUTERE FINANCE S.A. et MEDIA TRUST S.A., les deux dernières avec siège social établi à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

A été nommée nouveau commissaire aux comptes Monsieur Jean Kayser, avec siège social établi à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, la société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), Luxembourg.

La durée des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes a été fixée à une période qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Luxembourg, le 24 mars 2005.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, réf. LSO-BC06331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037408.3/1051/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MONDIA LEGEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.510.

L'an deux mille cinq, le trente mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MONDIA LEGEND S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination CORDOVAN HOLDING S.A. par acte du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1996, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 156 du 1^{er} avril 1997, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Paul Bettingen de résidence à Niederanven en date du 22 décembre 1998, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 16 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raoul Gegout, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société MONDIA LEGEND S.A. de Luxembourg à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

2. Changement subséquent de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts suite au changement de siège de la société.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

44614

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2, premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, R. Gegout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2005, vol. 24CS, fol. 12, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

G. Lecuit.

(037254.3/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

MONDIA LEGEND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.510.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

G. Lecuit.

(037255.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

S.C.M.M., SOUDURE CHAUDRONNERIE MAINTENANCE MECANIQUE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 86.561.

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) La société R.S.COM, une société par actions simplifiée, ayant son siège social au 5, rue de la Mine à F-54680 Crusnes, ici représentée par Monsieur Thierry Smolinski, administrateur de société, demeurant au 5, rue de la Mine à F-54680 Crusnes, agissant en sa qualité de Président de la société avec pouvoir de l'engager par sa signature individuelle,

2) Monsieur Thierry Smolinski, prénommé.

Lesquels comparants déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée SOUDURE CHAUDRONNERIE MAINTENANCE MECANIQUE, S.à r.l., en abrégé S.C.M.M., S.à r.l., avec siège social à L-4831 Rodange, 146, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous la section B et le numéro 86.561,

constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 27 mars 2002, publié au Mémorial C du 20 juin 2002, numéro 941, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 18 juillet 2003, publié au Mémorial C, du 18 septembre 2003, numéro 961.

Monsieur Thierry Smolinski, prénommé déclare que Madame Françoise Renauld lui a cédé une (1) part sociale suite à une cession intervenue sous seing privé en date du 1^{er} février 2005, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la prédite cession de part, les associés décident de modifier l'article 6 (alinéa 2) des statuts comme suit:

«Ces parts sont détenues comme suit:

1) La société R.S. COM, avec siège social au 5, rue de la Mine à F-54680 Crusnes, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
2) Monsieur Thierry Smolinski, demeurant 5, rue de la Mine à F-54680 Crusnes, deux parts sociales	2
Total: cent parts sociales	100»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 2 des statuts par l'ajout d'un alinéa supplémentaire à la suite du premier alinéa dont la teneur est la suivante:

«La société a en outre pour objet la vente et la pose d'éléments préfabriqués en bois et en matière synthétique ainsi que le commerce d'articles pour le bâtiment.»

Troisième résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Françoise Renaud de son poste de gérante administrative. Pleine et entière décharge lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Philippe Alain Ancel, né le 1^{er} mai 1960 à Nancy (F), demeurant à F-54729 Chenières, 94, rue de la Croisette en qualité de gérant technique pour la partie «vente et pose d'éléments préfabriqués en bois et en matière synthétique».

Monsieur Thierry Smolinski, prénommé, est confirmé en qualité de gérant technique pour la partie «tuyauterie industrielle et soudure».

La société sera valablement engagée par la signature isolée de chaque gérant dans sa branche propre.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Smolinski, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, vol. 23CS, fol. 85, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2005.

P. Bettingen.

(037256.3/202/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2005.

**INRESTOUR, INTERNATIONAL REAL ESTATE AND TOURIST COMPANY S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 31.577.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 7 avril 2005 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que les administrateurs suivants ont été révoqués: Messieurs Robert Elvinger, Denis Van den Bulke et Didier Schonberger.

Monsieur Peter Vansant ainsi que les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A., dont le siège social est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ont été nommées administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société VAN CAUTER, S.à r.l. est renouvelé pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au , L-1450 Luxembourg, au lieu du 16, Val Sainte Croix, L-1370 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter Vansant.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg le 31 décembre 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037479.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

BELGOFOODS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 86.874.

Le commissaire aux comptes, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038363.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

44616

IMMO LUX-AIRPORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.105.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration du 11 mars 2005 que Monsieur Jan Vanhevel, demeurant B-2930 Braasschaat, Max Hermanlei est nommé Président du Conseil d'Administration pour un an. Les pouvoirs de la société restant inchangés.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037570.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

IMMO LUX-AIRPORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.105.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2005

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur Jan Vanhevel, administrateur-délégué, demeurant B-2930 Braasschaat, Max Hermanlei, 8, Président;
- Monsieur Philippe Haers, head of the real estate department of KBC BANK, demeurant à 70, Duivenstraat, B-6052 Blanden;
- Monsieur Claude Zovile, gestionnaire de crédits, demeurant professionnellement 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
- Madame Bea De Wolf, chargée de relations KBC Bank N.V., demeurant à 9300 Aalst, Hyacintenstraat 53 (Belgique);
- Monsieur Hubert De Peuter, Responsable Service Titrisation et Investissements, demeurant 9, Mezendreef, B-3140 Keerbergen;
- Monsieur Alexander Colonerus, cadre bancaire, ayant son adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Est nommé Commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037565.3/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

IMMO LUX-AIRPORT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 67.105.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

(037573.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CITY-POLE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.
R. C. Luxembourg B 86.187.

Le commissaire aux comptes, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038366.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

44617

YACHTING INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.
R. C. Luxembourg B 84.352.

—
DISSOLUTION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 29 avril 2005

L'assemblée:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 avril 2005 au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

YACHTING INVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037503.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

45 ORFEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 77.018.

—
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 mars 2005*

Pris d'acte de la démission de Monsieur Gianmauro Sherman Nigretti de son poste d'administrateur, le Conseil décide de coopter Madame Roberta Picchi, directeur de sociétés, née à Milano le 27 septembre 1963, demeurant à Shevchenka Lane 13/21, appartement n° 39, Kiev (Ukraine), avec pouvoir de signature de type A, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui procédera à son élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 45 ORFEO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Mohammed Kara / Vincenzo Arno'

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037756.3/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

45 ORFEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 77.018.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 8 avril 2005*

- Décision est prise d'accepter la démission de Monsieur Nigretti Gianmauro Sherman, et de ratifier la délibération du Conseil d'Administration du 8 mars 2005 de coopter Madame Roberta Picchi comme nouvel administrateur, avec pouvoir de signature de type A, en remplacement de Monsieur Gianmauro Sherman Nigretti auquel décharge pleine et entière lui est donnée pour l'exercice de son mandat jusqu'au 8 mars 2005. Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

- Monsieur Schaus Adrien et Monsieur Alexis De Bernardi sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Federico Innocenti est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 45 ORFEO S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037758.3/545/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

44618

ROSETTA I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.836.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 6 mai 2005 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 6 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Nick Martin. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

La Société prend note de la nouvelle adresse de l'administrateur Monsieur Hugo Neuman qui est désormais 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01823. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037550.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

PIERJET INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 104.586.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires datée du 27 avril 2005

1) Démissions des sociétés anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. de leurs mandats d'administrateur.

2) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 3 à 4.

3) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, Monsieur Gérard Matheis, conseil économique, né à Luxembourg, le 4 décembre 1962, Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né à Echternach, le 9 avril 1956, et Monsieur Edgar Schoepf, contrôleur financier, né à Ellwangen (Allemagne), le 13 septembre 1969, tous quatre ayant leur domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2010.

Régime de signature statutaire:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

4) Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PIERJET INVESTMENTS S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037604.3/528/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FINANCIERE LAFAYETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 90.887.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date 15 novembre 2004

Le Conseil ratifie la décision de louer un bureau situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg et d'y fixer son siège social avec effet au 1^{er} décembre 2004.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037689.3/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FINANCIAL LONDON GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 92.230.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires datée du 8 avril 2005

1) Démissions de Messieurs André Wilwert, Gérard Matheis et Eric Magrini de leurs mandats d'administrateur et de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.

2) Monsieur Fabio Mastrosimone, administrateur de sociétés, né à I-Rome, le 13 février 1978, Madame Sarah Bravetti, administrateur de sociétés, née à F-Villerupt, le 27 juillet 1979 et Madame Carine Agostini, administrateur de sociétés, née à F-Villerupt, le 27 avril 1977, tous trois ayant leur domicile professionnel à L-1727 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2008.

3) La société à responsabilité limitée AACO, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 88.833, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnad, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2008.

4) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour FINANCIAL LONDON GROUP S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037608.3/528/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

LONDON GROUP Expansion ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 91.970.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires datée du 8 avril 2005

1) Démissions de Messieurs André Wilwert, Gérard Matheis et Eric Magrini de leurs mandats d'administrateur et de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes.

2) Monsieur Fabio Mastrosimone, administrateur de sociétés, né à I-Rome, le 13 février 1978, Madame Sarah Bravetti, administrateur de sociétés, née à F-Villerupt, le 27 juillet 1979 et Madame Carine Agostini, administrateur de sociétés, née à F-Villerupt, le 27 avril 1977, tous trois ayant leur domicile professionnel à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, ont été nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2008.

3) La société à responsabilité limitée AACO, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 88.833, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnad, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2008.

4) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour LONDON GROUP Expansion ONE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037615.3/528/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

44620

TRANSREAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 47.802.

La société TRANSREAL FINANCE S.A. ayant été liquidée en date du 3 mai 2005, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 3 janvier 2001 entre la société TRANSREAL FINANCE S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

Le 3 mai 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037779.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GCE LUXCO TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 206.214.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 99.586.

DISSOLUTION

Extrait

Les associés de la société ont décidé par résolutions adoptées le 6 mai 2005 d'accepter les comptes de liquidation, le rapport du liquidateur et du commissaire vérificateur ainsi que de clôturer la liquidation de la société et de constater que, par conséquent, la société en liquidation a définitivement cessé d'exister à cette date, soit le 6 mai 2005.

Les associés ont décidé que les livres et comptes de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq années à l'ancien siège social de la société au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour GCE LUXCO TWO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037795.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

HOTEL DU CHATEAU, Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 1, rue de Medernach.

R. C. Luxembourg B 88.057.

L'an deux mille cinq, le vingt huit avril.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HOTEL DU CHATEAU S.A. R.C. B n° 88.057 avec siège social à L-7619 Larochette, 1, rue de Médernach.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Giacometti-Pina Bernadette, hôtelière, demeurant 1, rue de Médernach, L-7619, Larochette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Liviana Biagioni, comptable, demeurant 6, rue Henri Grey, L-4482 Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefano Gammaitoni, comptable, demeurant à Soleuvre.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, demeurera annexée au présent acte.

Madame La présidente expose et l'assemblée constate que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Révocation de l'administrateur: Mademoiselle Sandra Giacometti, étudiante, demeurant L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.

2. Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué: Monsieur Flaesch Jean-Marie, demeurant L-7465 Nommern, 5, rue Principale.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de révoquer avec effet immédiat, l'administrateur: Mademoiselle Sandra Giacometti, étudiante, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.

Est nommé aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué: Monsieur Flaesch Jean-Marie, cuisinier, demeurant L-7465 Nommern, 5, rue Principale.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux administrateurs Madame Bernadette Giacometti-Pina, hôtelière, demeurant L-7619 Larochette, 1, rue de Médernach et de Monsieur Flaesch Jean-Marie, cuisinier, demeurant L-7465 Nommern, 5, rue Principale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne en demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Dont procès-verbal, passé à Esch-sur-Alzette, les jours mois et an qu'en tête des présentes.

B. Giacometti-Pina / L. Biagioni / S. Gammaitoni

Présidente / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01154. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037854.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**CAISSE DE PENSION DES EMPLOYES DE LA BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: Luxembourg.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mars 2005

1) Le Conseil désigne Monsieur Norbert Roos comme président pour l'exercice 2005.

2) Thierry Schuman informe le Conseil que suite à son changement d'affectation à la BGL il donne sa démission au sein du Conseil d'Administration de la Caisse de Pension. Le Conseil remercie Thierry Schuman du bon travail effectué durant sa présence au Conseil. Le Conseil souhaite la bienvenue à Madame Christiane Deckenbrunnen-Kirpach, nouveau représentant de l'employeur au sein du Conseil d'Administration.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.00 heures.

La prochaine réunion est fixée au 17 juin 2005 à 9.00 heures.

Luxembourg, le 5 mai 2005.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration

C. Thill / J.-L. Margue

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01953. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037840.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

SELECT TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 3, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.439.

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2005 que les mandats de tous les administrateurs ont été renouvelés pour une nouvelle période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008, à savoir:

- Monsieur Alphonse Ley, Administrateur de société, demeurant à L-1323 Luxembourg, 16, rue des Champs;
- Monsieur Gilbert Lentz, Directeur, demeurant à L-9373 Gilsdorf, 10, rue Broderbour;
- Monsieur Bernard Ley, Directeur-adjoint, demeurant à L-7249 Bérelange, 6, rue des Roses.

A été nommé Commissaire aux comptes, Monsieur Ferdinand Simon, demeurant à L-8028 Strassen, 10, rue Mathias Goergen, pour une nouvelle période de trois ans venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Pour extrait conforme

SELECT TRAVEL, Société Anonyme

G. Lentz / A. Ley

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02334. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037853.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.425.

EXTRAIT

Les statuts de la Banque étaient publiés dans le Mémorial C n° 269 du 8 avril 2000.

Suivant l'A.G.O. du 29 mars 2005 de l'exercice 2004, le Conseil d'Administration se compose des administrateurs suivants:

- Antonio Sergi, résident de Mendrisio, Suisse;
- Philippe Tron Lozai, résident de Lugano, Suisse;
- Valerio Zanchi, résident de Luxembourg, Luxembourg;
- Carlo Broggi, résident de Davesco-Soragno, Suisse.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037893.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.425.

EXTRAIT

Les statuts de la Banque étaient publiés dans le Mémorial C n° 269 du 8 avril 2000.

Les Administrateurs sortants du Conseil d'Administration sont mentionnés ci-dessous:

- Klaus Bissmann, résident de Lugano, Suisse jusqu'au 30 mars 2001;
- Marco Netzer, résident de Lugano, Suisse jusqu'au 30 mars 2001;
- Nicola Mordasini, résident de Lugano, Suisse jusqu'au 30 mars 2001;
- Rolf Schneebeli, résident de Luxembourg, Luxembourg jusqu'au 26 novembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037892.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 74.425.

La liste des Administrateurs sortants a été enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

BANQUE DU GOTHARD (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(037896.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

**EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 97.795.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

J. Elvinger

Notaire

(038982.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

44623

WASTE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 107.107.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 12 avril 2005 de la société WASTE SYSTEMS S.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'Administrateur B avec effet immédiat.
2. Election de Monsieur Paul van Baarle, résidant à Luxembourg, en tant qu'Administrateur A pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Ordinaire.
3. Election de Monsieur Roger Neil Smith, résidant à Londres, en tant qu'Administrateur B pour une durée de 6 ans à compter de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WASTE SYSTEMS S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE01984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038042.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

F.P.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 91.745.

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 avril 2005

L'assemblée est réunie ce jour à Wiltz.

Sont présents:

- Monsieur François Berthet, 50 actions;
- Monsieur Philippe Secchi, 50 actions.

L'ensemble des actions étant réunies, l'Assemblée est apte à prendre toute décision. Il a pu être fait abstraction des convocations légales.

Les Points à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Constat de propriété des actions de la société et cession.
2. Révocation du Conseil d'Administration.
3. Révocation du Commissaire aux Comptes.
4. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration.
5. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.

Les décisions prises sont les suivantes:

- 1) L'Assemblée constate que les actions ont fait l'objet d'une inscription au registre des actions.

Les actionnaires présents cèdent et transportent à IMOLUX S.A., 99 actions de la société. Et 1 action à CHAFINCO S.A. Le prix a été réglé entre parties.

2) L'assemblée révoque l'ensemble du Conseil d'Administration avec effet immédiat puisqu'il a été constaté qu'il ne réalise pas la mission qui lui a été confiée. Aucune décharge n'est donnée au Conseil d'Administration qui est prié de remettre à la société l'ensemble des biens appartenant à celle-ci ainsi que tous les documents sociaux.

3) L'Assemblée révoque le mandat du Commissaire aux Comptes et ne lui donne pas décharge pour les mêmes raisons.

4) L'Assemblée nomme le Conseil d'Administration suivant:

- CHAFINCO S.A., 59, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz;
- Monsieur Philippe Secchi, adresse professionnelle, 59, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz;
- DELMA & CIE, S.à r.l., avec adresse à 59, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz.

Philippe Secchi est nommé Administrateur-délégué.

Chaque Administrateur a la signature isolée pour représenter la société vis-à-vis des tiers.

5) L'Assemblée nomme FIDOMES, S.à r.l., 59, rue G.-D. Charlotte, L-9515 Wiltz, en tant que Commissaire aux comptes.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Le 11 avril 2005.

F. Berthet / P. Secchi / IMOLUX S.A. / CHAFINCO S.A. / DELMA & CIE, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 19 avril 2005, réf. DSO-BD00081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(038263.3/825/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

44624

UBP MULTIFUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.602.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2005

En date du 6 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Ronald Richter en date du 1^{er} novembre 2004;
- de renouveler les mandats de Mme Katia Coudray Cornu, M. André Gigon, M. Antoine Gilson de Rouvreur et M. Eric Stilmant en qualité d'Administrateurs de la SICAV jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006;
- de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2005, réf. LSO-BD04297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038116.3/1024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

WINES & BEVERAGE SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.229.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire tenue en date du 10 mai 2004

La démission de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée.

Est nommé nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant à 147, rue de Warken, Ettelbrück. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait conforme et sincère

WINES & BEVERAGE SOPARFI S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038155.3/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 4,719,574,900.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 98.276.

In the year two thousand five, the twentieth January.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.276 (the Company). The Company has been incorporated on 17 December 2003 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 172 of 11 February 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 19 January 2004 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 310 of 17 March 2004.

There appeared WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.015 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 January 2005,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 4,719,574,900.- (four billion seven hundred nineteen million five hundred seventy-four thousand nine hundred US Dollars) represented by 94,391,498 (ninety-four million three hundred ninety-one thousand four hundred ninety-eight) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) each to USD 3,649,208,050.- (three billion six hundred forty-nine million two hundred eight thousand fifty US Dollars) by way of the cancellation of 21,407,337 (twenty-one million four hundred seven thousand three hundred thirty-seven) shares held by the Sole Shareholder in the Company, with a payment in kind to the Sole Shareholder;

2. Amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 4,719,574,900.- (four billion seven hundred nineteen million five hundred seventy-four thousand nine hundred US Dollars) represented by 94,391,498 (ninety-four million three hundred ninety-one thousand four hundred ninety-eight) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty United States Dollars) each to USD 3,649,208,050.- (three billion six hundred forty-nine million two hundred eight thousand fifty US Dollars) by way of the cancellation of 21,407,337 (twenty-one million four hundred seven thousand three hundred thirty-seven) shares held by the Sole Shareholder in the Company, with a payment in kind to the Sole Shareholder consisting of loan receivables in an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) under a loan agreement dated 20 January 2005 by and between the Company, as lender and WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.028, as borrower.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is further to the decrease in capital as follows:

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l. 72,984,161 shares

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 3,649,208,050.- (three billion six hundred forty-nine million two hundred eight thousand fifty US Dollars), represented by 72,984,161 (seventy-two million nine hundred eighty-four thousand one hundred sixty-one) shares having a nominal value of USD 50.- (fifty US Dollars) per share.»

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.276 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2003 par acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 172 du 11 février 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 19 janvier 2004 par un acte de M^e Henri Hellinckx notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 310 du 17 mars 2004.

A comparu WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 4.719.574.900,- (quatre milliards sept cent dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cents dollars des Etats-Unis), représenté par 94.391.498 (quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune à USD 3.649.208.050,- (trois milliards six cent quarante-neuf millions deux cent huit mille cinquante dollars des Etats-Unis) par l'annulation de 21.407.337 (vingt et un millions quatre cent sept mille trois cent trente-sept) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, avec un remboursement en nature à l'Associé Unique;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société; et

4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 4.719.574.900,- (quatre milliards sept cent dix-neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille neuf cents dollars des Etats-Unis), représenté par 94.391.498 (quatre-vingt-quatorze millions trois cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis) chacune à USD 3.649.208.050,- (trois milliards six cent quarante-neuf millions deux cent huit mille cinquante dollars des Etats-Unis) par l'annulation de 21.407.337 (vingt et un millions quatre cent sept mille trois cent trente-sept) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, avec un remboursement en nature à l'Associé Unique qui consiste en créances d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) en vertu d'un contrat de prêt du 20 janvier 2005 entre la Société en tant que prêteur et WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.028, en tant qu'emprunteur.

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à la réduction du capital, l'actionariat de la Société se compose comme suit:

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l. 72.984.161 parts sociales

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 3.649.208.050,- (trois milliards six cent quarante-neuf millions deux cent huit mille cinquante dollars des Etats-Unis) représenté par 72.984.161 (soixante-douze millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante et une) parts sociales d'une valeur nominale de USD 50,- (cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(038550.3/211/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

CORSAIR FINANCE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 102.019.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01565, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Pour *CORSAIR FINANCE EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

(038246.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2005.

BADIA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 67.457.

Avec effet au 28 avril 2005, la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement BGL-Mees-Pierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme BADIA S.A.

Avec effet au 28 avril 2005, Monsieur Klaus Krumnau, Monsieur Michal Wittmann et Monsieur Colm Smith, ont donné démission de leurs fonctions d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01884. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038310.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

OASIS VACATION CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 107.466.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales signé le 28 avril 2005 que TMF CORPORATE SERVICES S.A., R. C. Luxembourg B 84.993, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a cédé 500 parts sociales de la société à M. Pedro Salvador Pueyo Toldra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02654. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038572.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

MIRAMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R. C. Luxembourg B 93.767.

Le commissaire aux comptes, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., a démissionné de son mandat avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(039185.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 4,464,551,010.-.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.015.

In the year two thousand five, the twentieth January.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.015 (the Company). The Company has been incorporated on 21 November 2000 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 421 of 8 June 2001. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 30 December 2004 pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.213 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 January 2005,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 4,464,551,010.- (four billion four hundred sixty-four million five hundred fifty-one thousand ten US Dollars) represented by 148,818,367 (one hundred forty-eight million eight hundred eighteen thousand three hundred sixty-seven) shares having a nominal value of USD 30.- (thirty US Dollars) each to USD 3,394,184,160.- (three billion three hundred ninety-four million one hundred eighty-four thousand one hundred sixty US Dollars) by way of the cancellation of 35,678,895 (thirty-five million six hundred seventy-eight thousand eight hundred ninety-five) shares held by the Sole Shareholder in the Company, with a payment in kind to the Sole Shareholder;

2. Amendment of the first paragraph of article 4 of the Articles;

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company with the registration of the cancelled shares in the share register of the Company; and

4. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of USD 4,464,551,010.- (four billion four hundred sixty-four million five hundred fifty-one thousand ten US Dollars) represented by 148,818,367 (one hundred forty-eight million eight hundred eighteen thousand three hundred sixty-seven) shares having a nominal value of USD 30.- (thirty US Dollars) each to USD 3,394,184,160.- (three billion three hundred ninety-four million one hundred eighty-four thousand one hundred sixty US Dollars) by way of the cancellation of 35,678,895 (thirty-five million six hundred seventy-eight thousand eight hundred ninety-five) shares held by the Sole Shareholder in the Company, with a payment in kind to the Sole Shareholder consisting of loan receivables in an amount of USD 1,070,366,850.- (one billion seventy million three hundred sixty-six thousand eight hundred fifty US Dollars) under a loan agreement dated 20 January 2005 by and between WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.276 (BETA TWO), as lender and WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 90.028, as borrower, such loan receivables having been contributed in kind by BETA TWO to the Company at the occasion of the extraordinary general meeting of the sole shareholder of BETA TWO held before the undersigned notary on 20 January 2005.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is further to the decrease in capital as follows:

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l. 113,139,472 shares

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 3,394,184,160.- (three billion three hundred ninety-four million one hundred eighty-four thousand one hundred sixty US Dollars), represented by 113,139,472 (one hundred thirteen million one hundred thirty-nine thousand four hundred seventy-two) shares having a nominal value of USD 30.- (thirty US Dollars) per share.»

Third resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written. The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.015 (la Société). La Société a été constituée le 21 novembre 2000 par acte de M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 421 du 8 juin 2001. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs occasions et la dernière fois le 30 décembre 2004 par un acte de M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, qui n'est pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A comparu WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.213 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Bernard Beerens, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2005.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 4.464.551.010,- (quatre milliards quatre cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante et un mille dix dollars des Etats-Unis), représenté par 148.818.367 (cent quarante-huit millions huit cent dix-huit mille trois cent soixante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis) chacune à USD 3.394.184.160,- (trois milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix dollars des Etats-Unis) par l'annulation de 35.678.895 (trente-cinq millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, avec un remboursement en nature à l'Associé Unique;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 4 des Statuts;

3. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société; et

4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 4.464.551.010,- (quatre milliards quatre cent soixante-quatre millions cinq cent cinquante et un mille dix dollars des Etats-Unis), représenté par 148.818.367 (cent quarante-huit millions huit cent dix-huit mille trois cent soixante-sept) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis) chacune à USD 3.394.184.160,- (trois milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante-dix dollars des Etats-Unis) par l'annulation de 35.678.895 (trente-cinq millions six cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans la Société, avec un remboursement en nature à l'Associé Unique qui consiste en créances d'un montant de USD 1.070.366.850,- (un milliard soixante-dix millions trois cent soixante-six mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis) en vertu d'un contrat de prêt du 20 janvier 2005 entre WPP LUXEMBOURG BETA TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 98.276 (BETA TWO), en tant que prêteur et WPP LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro

B 90.028, en tant qu'emprunteur, ces créances ayant fait l'objet d'un apport en nature par BETA TWO à la Société à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de BETA TWO tenue devant le notaire instrumentaire le 20 janvier 2005.

L'Assemblée décide d'enregistrer que suite à la réduction du capital, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l. 113.139.472 parts sociales

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivant:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD 3.394.184.160,- (trois milliards trois cent quatre-vingt-quatorze millions cent quatre-vingt-quatre mille cent soixante dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 113.139.472 (cent treize millions cent trente-neuf mille quatre cent soixante-douze) parts sociales d'une valeur nominale de USD 30,- (trente dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer ce qui précède avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2005, vol. 146S, fol. 90, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

J. Elvinger.

(038560.3/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 79.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2005.

H. Hellinckx.

(038604.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

NORPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 31.241.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 mars 2005 a décidé de transférer le siège social de la société du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour NORPA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038313.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

A BOTTEGA INTELLECTUAL CAPITAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 107.796.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société LANNAGE S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.130) société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

ici représentée par Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 27 avril 2005;

2. La société VALON S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63.143) société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

ici représentée par Madame Sandrine Lariccia-Citti, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 27 avril 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de
A BOTTEGA INTELLECTUAL CAPITAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en numéraire, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en numéraire.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. VALON S.A., prénommée, douze mille quatre cents actions	12.400
2. LANNAGE S.A., prénommée, douze mille quatre cents actions	12.400
Total: vingt-quatre mille huit cents actions	24.800

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Thomas Bleiner, administrateur de société, né le 30 décembre 1969 à Limone Piemonte (Italie), via dei Camuzzi 6, CH-6926 Montagnola.

b) Monsieur Jean Bodoni, ingénieur commercial né le 12 juillet 1949 à Ixelles (Belgique), 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

c) Monsieur Christoph Kossmann, employé privé, né le 21 juin 1957 à Homburg (Allemagne), 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5. Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Coulon-Racot, S. Lariccia-Citti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2005, vol. 893, fol. 54, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(039012.3/239/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

VARMDO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.944.

Lors de la résolution en date du 21 avril 2005, l'associé unique de la société VARMDO, S.à r.l., a décidé d'accepter la nomination de Madame Antoine Noëlla, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que Gérant et Madame Nutz Pascale avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que Gérant en date rétroactive du 22 février 2005 et de façon indéterminée en remplacement de Monsieur Godfrey Abel, démissionnaire depuis le 22 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038321.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

ANDBANC GLOBAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 99.074.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDBANC GLOBAL FUND

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(038756.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

44634

FINANCIERE EUROPEENNE DU GROUPE DU SAVOY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 67.770.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Pour *FINANCIERE EUROPEENNE DU GROUPE DU SAVOY S.A.*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(038781.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

MainFirst, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 89.173.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02843, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MainFirst*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(038785.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

INVESTILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 43.873.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02842, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVESTILUX, SICAV*

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(038787.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

LUX-BUTLER S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 58.375.

In the year two thousand and five, on the tenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of LUX-BUTLER S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office at 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 58.375, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Frieders, on 3 March 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 June 1997, number 312. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is opened at 6.00 p.m., with Mr Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Miss Rachel Uhl, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of an amount of four million one hundred ninety-seven thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 4,197,154.-) in order to increase it from its current amount of seventy-four thousand three hundred sixty-eight Euro five cent (EUR 74,368.05) up to four million two hundred seventy-one thousand five hundred twenty-two Euro five cent (EUR 4,271,522.05) through the issue of one hundred sixty-nine thousand three hundred thirteen (169,313) shares, without designated par value.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital of four million one hundred ninety-seven thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 4,197,154.-) in order to increase it from its current amount of seventy-four thousand three hundred sixty-eight Euro five cent (EUR 74,368.05) up to four million two hundred seventy-one thousand five hundred twenty-two Euro five cent (EUR 4,271,522.05) through the issue of one hundred sixty-nine thousand three hundred thirteen (169,313) shares, without designated par value.

The one hundred sixty-nine thousand three hundred thirteen (169,313) shares have been subscribed by COMLER FUND FOUNDATION, a foundation governed by the laws of Lichtenstein, having its registered office at 5 Rebera Strauss, Schaan, Lichtenstein, registered with the trade and companies' register of Lichtenstein, under number FL-001,064,669-8.

The shares subscribed have been paid up through the contribution in kind consisting of one hundred twenty-two thousand five hundred (122,500) shares, with a total fair market value of four million one hundred ninety-seven thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 4,197,154.-), of ROCK HOTEL LIMITED, a company limited by shares governed by the laws of Gibraltar, having its registered office at Cloister Building, Irish Town, Gibraltar, registered with the trade and companies' register of Gibraltar, under registration number 319. As a consequence of such contribution, 49% of the share capital of the latter company is owned by the Company.

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

The value of this contribution has been described by a report of FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., 18, rue d'Orange, BP 1121, L-1011 Luxembourg, Réviseurs d'entreprises in Luxembourg, dated 8 March 2005, which will remain attached to the present notarial deed.

The conclusion of this report is the following: «On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the contributed participation of ROCK HOTEL LIMITED (Gibraltar) which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued.»

If according to the national law of the company which shares are contributed to the Company additional formalities are required to implement the transfer of these shares to the Company, the contributor will undertake the necessary steps as soon as possible to have those formalities accomplished.

The total contribution of four million one hundred ninety-seven thousand one hundred fifty-four Euro (EUR 4,197,154.-) is entirely allocated to the share capital.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned actions, the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

«**Art. 3.** The Company's share capital is set at four million two hundred seventy-one thousand five hundred twenty-two Euro five cent (EUR 4,271,522.05), represented by one hundred seventy-two thousand three hundred thirteen (172,313) shares, without designated par value, entirely paid-in.»

There being no further business, the meeting is closed.

Costs

The costs which the Company incurs by reason of the present capital increase are estimated at forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surname, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-BUTLER S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 58.375, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Frieders, en date du 3 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 juin 1997, numéro 312. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de M. Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisit comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-quatre euros (EUR 4.197.154,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros cinq cents (EUR 74.368,05) à quatre millions deux cent soixante et onze mille cinq cent vingt-deux euros cinq cents (EUR 4.271.522,05) par l'émission de cent soixante-neuf mille trois cent treize (169.313) actions, sans désignation de valeur nominale.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-quatre euros (EUR 4.197.154,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros cinq cents (EUR 74.368,05) à quatre millions deux cent soixante et onze mille cinq cent vingt-deux euros cinq cents (EUR 4.271.522,05) par l'émission de cent soixante-neuf mille trois cent treize (169.313) actions, sans désignation de valeur nominale.

Les cent soixante-neuf mille trois cent treize (169.313) actions sont souscrites par COMLER FUND FOUNDATION, une fondation régie par les lois du Lichtenstein, ayant son siège social à 5 Rebera Strauss, Schaan, Lichtenstein, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Lichtenstein sous le numéro FL-001,064,669-8.

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par un apport autre qu'en numéraire consistant en cent vingt-deux mille cinq cents (122.500) actions, ayant une valeur de marché de quatre millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-quatre euros (EUR 4.197.154,-), de ROCK HOTEL LIMITED, une company limited by shares régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Cloister Building, Irish Town, Gibraltar, immatriculé au registre de commerce et des sociétés de Gibraltar sous le numéro 319. A la suite de cet apport, 49% du capital social de cette dernière société est détenu par la Société.

Les documents justificatifs de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

La valeur de cet apport est décrite dans un rapport du réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., 18, rue d'Orange, BP 1121, L-1011 Luxembourg, réviseurs d'entreprises, en date du 8 mars 2005, dont un exemplaire restera annexé aux présentes.

La conclusion du rapport est la suivante: «Sur base des travaux effectués comme décrit ci-dessus, nous n'avons aucun commentaire à faire quant à la valeur totale de l'apport de la participation dans ROCK HOTEL LIMITED (Gibraltar) qui est au moins égal à la valeur nominale des actions à émettre.»

Si de par la loi du pays de la société apportée des formalités supplémentaires sont requises afin de parfaire ce transfert d'actions à la Société, rapporteur va dès que possible entreprendre les mesures nécessaires afin que ces formalités soient accomplies.

L'apport total de quatre millions cent quatre-vingt-dix-sept mille cent cinquante-quatre euros (EUR 4.197.154,-) est entièrement alloué au capital social.

Deuxième résolution

A la suite des actions ainsi réalisées, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à quatre millions deux cent soixante et onze mille cinq cent vingt-deux euros cinq cents (EUR 4.271.522,05) représenté par cent soixante-douze mille trois cent treize (172.313) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais dus par la Société en raison de la présente augmentation de capital s'élèvent à quarante-cinq mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, vol. 23CS, fol. 94, case 9. – Reçu 41.971,54 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(038556.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

ALLRAD DAEWEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 107.760.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Dietrich Daewel, commerçant, né le 6 mai 1948 à Güstrow (Allemagne), demeurant à D-54298 Igel, Zum Waldeskühl 24.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la location, l'importation et l'exportation, l'achat et la vente de véhicules automoteurs neufs et d'occasion, d'accessoires et de pièces de rechange pour véhicules automoteurs.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de ALLRAD DAEWEL, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Mamer.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les 100 parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2005.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Dietrich Daewel, commerçant, né le 6 mai 1948 à Güstrow (Allemagne), demeurant à D-54298 Igel, Zum Waldeskühl 24.

3. Le siège social est fixé à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Daewel, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2005, vol. 24CS, fol. 24, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

F. Baden.

(038752.3/200/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

MassMutual EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 26.334.

In the year two thousand and five, on the twenty-first of April.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MassMutual EUROPE S.A., a société anonyme, having its registered office at 3, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 26.334) (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 July 1987, published in the Mémorial C, Recueil Spécial of 6 November 1987, number 313. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 19 August 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1142 of 12 November 2004.

The general meeting was opened at 2.15 p.m. with Max Kremer, licencié en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Nadine Thoma, employee, residing in Oetrange.

The general meeting elected as scrutineer Mr Guy Streff, employee, residing in Bereldange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

1) Conversion of the share capital with effect as of 1 January 2005 from its current amount of eleven million nine hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 11,946,000.-) into eight million seven hundred seventy thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 8,770,281.-) at the exchange rate as at 1 January 2005.

2) Abolishment of the nominal value of the shares of the Company.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the general meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to convert the share capital with effect as of 1 January 2005 from its current amount of eleven million nine hundred forty-six thousand United States Dollars (USD 11,946,000.-) into eight million seven hundred seventy thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 8,770,281.-) at the exchange rate as at 1 January 2005.

Second resolution

The general meeting decides to abolish the nominal value per share of the Company. Full powers are conferred to any one member of the board of directors to proceed to an exchange of shares, if necessary, and to the relevant inscriptions in the share register of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

«**Art. 5. Capital.** The corporate capital is fixed at eight million seven hundred seventy thousand two hundred eighty-one Euro (EUR 8,770,281.-) represented by eleven thousand nine hundred forty-six (11,946) shares without indication of a nominal value, entirely paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at EUR 1,400.

There being no further business, the general meeting is terminated.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de MassMutual EUROPE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 3, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 26.334) (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial du 6 novembre 1987, numéro 313. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 août 2004, publié au Mémorial C, numéro 1142 du 12 novembre 2004.

L'assemblée générale est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadine Thoma, employée privée, demeurant à Oetrange.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Monsieur Guy Streff, employé privé, demeurant à Bereldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Conversion du capital social avec effet au 1^{er} janvier 2005 de son montant actuel de onze millions neuf cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.946.000.-) en huit millions sept cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt et un euros (EUR 8.770.281.-) au taux d'échange au 1^{er} janvier 2005.

2) Suppression de la valeur nominale des actions de la Société.

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2005 de son montant actuel de onze millions neuf cent quarante-six mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 11.946.000,-) en huit millions sept cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt et un euros (EUR 8.770.281,-) au taux d'échange au 1^{er} janvier 2005.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société. Tous pouvoirs sont donnés à chacun des membres du conseil d'administration de procéder à un échange d'actions, si nécessaire, et aux inscriptions nécessaires dans le registre d'actions de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à huit millions sept cent soixante-dix mille deux cent quatre-vingt et un euros (EUR 8.770.281,-) représenté par onze mille neuf cent quarante-six (11.946) actions sans indication de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes est évalué approximativement à la somme de EUR 1.400.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, N. Thoma, G. Streff, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148, fol. 5, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

P. Frieders.

(038932.3/212/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

MassMutual EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 26.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

P. Frieders.

(038933.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.
